

**RAPPORT DEFINITIF
D'AUDIT
DU CONSERVATOIRE MUNICIPAL
DU CENTRE
(1^{er}, 2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} arrondissements)**

N° 08-24-01

- juin 2010 -

**Rapporteurs : N....., inspecteur général,
N....., attaché d'administration,
N....., chargée de mission.**

Le Maire de Paris
08.24

19 NOV. 2008

NOTE

à l'attention de

Madame

Directrice Générale de l'Inspection Générale

Objet : Audit des conservatoires municipaux

La Ville de Paris a décidé de moderniser la gestion des conservatoires municipaux afin d'améliorer la qualité de l'enseignement qui y est donné et d'en garantir l'égal accès pour tous les usagers.

La décision de reprise en régie de ces établissements, effective depuis le 1^{er} janvier 2006, et la création de 3000 places supplémentaires au cours de cette mandature, s'inscrivent dans cette approche dynamique.

Presque trois ans après la reprise en régie, je souhaite que l'Inspection Générale procède à un bilan de ce retour en gestion directe.

Je vous demande donc de procéder à des audits individuels des conservatoires et de préparer une synthèse des constatations et propositions que vous aurez faites lors de ces audits.

La Secrétaire Générale et la Directrice des Affaires Culturelles vous apporteront leur soutien dans cette mission.

Très cordialement



Bertrand DELANOË

**NOTE DE SYNTHÈSE
du
RAPPORT DÉFINITIF**

*d'audit du conservatoire municipal du centre
(1^{er}, 2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} arrondissement)
- Juin 2010 -*

D'une superficie de 1 490 m², le conservatoire W.A. MOZART des 1^{er}, 2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} arrondissements (CMA Centre) a accueilli, lors de la saison 2008/2009, 1 178 élèves, situant le CMA Centre en 4^{ème} position de l'ensemble des conservatoires municipaux. En 2008, il a disposé d'un budget de fonctionnement de 32.983 € et sa masse salariale a atteint 1.902.139 €. C'est le seul conservatoire municipal d'arrondissement qui n'est pas inscrit à l'inventaire des équipements de proximité. A ce titre, ses dépenses sont prises en charge par le budget de la direction des affaires culturelles.

Face à une demande supérieure à l'offre et en vertu de l'application de la règle « premier arrivé, premier servi », des files d'attente s'installent très tôt dans la matinée aux portes du conservatoire lors des premières inscriptions. Pour endiguer ce phénomène, des dates différentes de restitution des dossiers d'inscription ont été proposées par la direction des affaires culturelles pour la saison 2009/2010, ce qui a permis la résorption rapide des flux de personnes. Toutefois, l'horaire imposé par la direction des affaires culturelles (14 heures) a été globalement critiqué par les familles interrogées par les auditeurs.

Pour la saison 2008/2009, la grande majorité des élèves habite dans les 4 premiers arrondissements parisiens (62 %), a entre 6 et 11 ans (48 %), est de sexe féminin (69 %) et est inscrite en musique (67 %). Le tarif le plus souvent pratiqué au CMA Centre correspond au quotient familial le plus élevé (QF 8) et concerne 30 % des familles en 2008/2009. Compte tenu de données erronées les années antérieures, il n'a pas été possible d'apprécier l'évolution des inscrits classés par quotient familial.

A l'instar des autres CMA, l'essentiel des effectifs est en premier cycle sur les 3 qui existent. L'érosion du nombre d'élèves se fait très fortement sentir dès le 2^{ème} cycle (à partir de la 5^{ème} année) dans toutes les disciplines. Cette baisse très sensible et générale s'explique notamment par la prégnance des contraintes scolaires.

Appréciée, l'offre d'enseignement du conservatoire comprend de la musique (apprentissage individuel et pratiques collectives), de la danse (classique, contemporaine et de jazz) et de l'art dramatique (interprétation du théâtre classique et contemporain). Le CMA Centre a fortement développé la transversalité avec de nombreuses passerelles entre les cours des différentes disciplines enseignées. Quant aux activités culturelles, elles sont très riches et variées avec des opérations prestigieuses (Théâtre du Châtelet, Musée du Louvre, Bal viennois) et un ancrage de plus en plus élevé dans chaque arrondissement. Elles illustrent la volonté du conservatoire d'assurer son rayonnement au sein des arrondissements du centre de Paris par la mise en valeur des élèves et du corps professoral.

Mis à part le directeur, le personnel du CMA Centre comprend 11 personnels administratifs aux statuts divers (5 fonctionnaires, 4 contractuels chargés de mission, 2 contrats aidés) et 85 enseignants. Depuis la reprise en régie, le nombre d'heures de vacataires et de contractuels a été réduit, celui des titulaires ayant constamment augmenté.

Pour ses spectacles, le conservatoire W.A. MOZART a proposé à la direction des affaires culturelles d'abord des contrats de prestations d'achat de spectacles (en 2006 seulement) puis le recrutement d'artistes et techniciens dans le cadre de contrats de travail à durée déterminée déclarés auprès du guichet unique du spectacle occasionnel (GUSO). Ces contrats sont rares car la politique du CMA Centre est de donner la priorité aux spectacles pédagogiques où les enseignants jouent sans rémunération.

Pour ce qui concerne les moyens de fonctionnement du conservatoire, les auditeurs signalent l'absence d'inventaire complet de l'ensemble de ses biens mobiliers. Le CMA Centre recourt à des logiciels différents pour la gestion et la régie financière sans interface ce qui oblige à des saisies multiples. Toutefois, ces applications sont destinées à être remplacées vers 2011.

Les auditeurs relèvent quelques dysfonctionnements, dont l'application parfois erronée de la délibération sur la rémunération des artistes, l'absence d'individualisation du budget du conservatoire, le non respect des règles concernant les cumuls d'activité, la confusion des tâches d'ordonnateur et de comptable, qui devront être corrigés.

**Rapporteurs : N....., inspecteur général,
N....., attaché d'administration,
N....., chargée de mission.**

SOMMAIRE

1. LA DEMANDE	4
1.1. La procédure d’inscription et de réinscription	4
1.1.1. La procédure de première inscription.....	4
1.1.2. La procédure de réinscription.....	5
1.1.3. Les demandes d’inscription refusées.....	6
1.2. Les élèves du conservatoire	7
1.2.1. L’origine géographique.....	7
1.2.2. La situation sociale.....	8
1.2.3. L’âge et le sexe des élèves.....	9
1.3. La fréquentation du conservatoire	10
1.3.1. L’évolution de la fréquentation.....	10
1.3.2. L’évaporation des élèves durant le cursus du conservatoire.....	11
2. L’OFFRE	13
2.1. Le projet d’établissement	13
2.2. L’offre artistique	13
2.3. Une offre plurielle attractive	14
2.4. Une politique d’animation soutenue	15
2.5. Des capacités d’accueil réduites	16
2.6. Une offre en apparence insuffisamment utilisée	18
2.7. La communication propre du conservatoire	18
3. LA GESTION DU CONSERVATOIRE	19
3.1. La gouvernance du conservatoire	19
3.1.1. Le conseil d’établissement.....	19
3.1.2. Le conseil pédagogique.....	20
3.1.3. Le directeur du conservatoire.....	20
3.1.4. Les relations avec les mairies d’arrondissement et la direction des affaires culturelles.....	21
3.2. Les personnels du conservatoire	22
3.2.1. Les personnels administratifs.....	22
3.2.2. Les personnels enseignants.....	23
3.2.3. Le personnel recruté pour des activités d’animation.....	24
3.3. Les moyens de fonctionnement	26
3.3.1. Le matériel du conservatoire.....	26
3.3.2. Les applications informatiques du CMA Centre.....	28
3.4. La gestion de l’espace	28
3.4.1. L’utilisation des espaces.....	28
3.4.2. Les associations en résidence.....	30
3.5. Les budgets du conservatoire	30
3.5.1. Les dépenses.....	30
3.5.2. Les recettes.....	34

Liste des personnes rencontrées

Liste des propositions

INTRODUCTION

Par note du 19 novembre 2008, le Maire de Paris a chargé l'Inspection générale de l'audit des conservatoires municipaux afin de réaliser un bilan de la gestion directe effective depuis le 1^{er} janvier 2006. Il est demandé de procéder à des audits individuels des conservatoires municipaux et de préparer une synthèse des constatations et propositions faites lors de ces audits.

La Ville de Paris compte 17 conservatoires pour 20 arrondissements. Chaque arrondissement dispose de son propre conservatoire hormis les quatre premiers qui sont regroupés au sein du conservatoire du Centre.

Les conservatoires municipaux d'arrondissement (CMA) de la Ville de Paris ont pour mission principale de dispenser un enseignement de la musique, de la danse et de l'art dramatique à une population de jeunes enfants, mais aussi d'adolescents et parfois d'adultes, jeunes ou non, pour certaines disciplines.

En musique, à travers le chant et les instruments, l'enseignement conduit à une pratique musicale amateur autonome. Le cursus des études à partir de 7 ans est structuré en 3 cycles, de 4 ans en moyenne pour les deux premiers et de 4 ans pour le dernier¹. Une période d'éveil ou jardin musical de deux années peut précéder ce cursus. Par ailleurs, il est possible de prolonger ce cursus par un cycle de spécialisation. La fin du troisième cycle est validée par le certificat d'études musicales (CEM).

En danse, plus qu'une méthode, il s'agit avant tout de proposer une formation progressive adaptée aux amateurs en respectant le corps. Par la danse, l'élève doit aussi s'éveiller au rythme, à l'expression artistique et à l'harmonie des mouvements. Le conservatoire propose diverses formes de danse. Il s'adresse à des jeunes à compter de 6 ans, l'enseignement se déroule en 3 cycles de 4 ans pour les deux premiers et de 2 à 3 années pour le dernier. Une période d'éveil ou d'initiation peut précéder ce cursus. La fin du dernier cycle peut être validée par le certificat de fin d'études chorégraphiques (CFEC).

En art dramatique, l'enseignement s'adresse aux adolescents et aux jeunes adultes désireux de s'initier à l'art dramatique ou d'approfondir la pratique de cet art. L'âge minimum est de 18 ans, la limite d'âge est fixée à 26 ans pour entrer dans le cursus qui est de 4 années maximum (3 cycles). Un cycle d'initiation de 1 à 3 années ouvert aux jeunes de 15 à 18 ans peut précéder ce cursus.

Sur la saison scolaire 2008-2009, l'ensemble des conservatoires municipaux a dispensé une formation à 17.501 élèves.

Jusqu'en 2006, les conservatoires municipaux de musique, de danse et d'art dramatique présentaient la particularité unique d'être régis par un statut mélangeant le droit public et le droit privé.

¹ Minimum 3 ans, maximum 5 ans pour les 1^{er} et 2^{ème} cycle. Le 3^{ème} cycle commence par une phase d'observation et d'orientation d'1 à 2 ans.

Au titre de leur aspect privé, la gestion des conservatoires était assurée par une association de la loi de 1901 et le personnel administratif était un personnel de droit privé. Au titre de leur aspect public, les directeurs de conservatoire et les personnels enseignants étaient des agents de droit public, titulaires ou non, et le cursus pédagogique (matières, nombre d'heures, etc.) était défini par la Ville de Paris.

Cette mixité comportait deux défauts majeurs : le statut mi-public, mi-privé présentait des risques juridiques réels et n'offrait pas aux parisiens une prestation égalitaire car les tarifs variaient selon les conservatoires.

Dès le mois de mai 2003, la direction des affaires culturelles a engagé une démarche visant à reprendre en régie les conservatoires municipaux. La municipalité a retenu le système juridique de la régie simple, sans personnalité morale ni autonomie financière, avec inscription à l'inventaire au titre des équipements de proximité dont la gestion relève des conseils d'arrondissement.

La reprise en régie a été précédée d'un audit comptable, juridique et patrimonial des associations gestionnaires des conservatoires réalisé par un organisme extérieur spécialisé. Par lettre de mission du 19 juillet 2004, le Maire de Paris a confié à l'Inspection générale de la Ville de Paris le soin de coordonner et piloter l'audit des conservatoires confié à cet organisme extérieur.

Par délibération du Conseil de Paris du 23 mai 2005, la transformation des conservatoires en service public local a été juridiquement arrêtée.

Désormais, le statut des conservatoires est uniformisé. Le personnel administratif a été repris par la Ville de Paris sur des contrats de chargé de mission, et les dépenses de toute nature s'effectuent selon les règles de la collectivité parisienne. S'inscrivant dans la démarche d'harmonisation de la tarification des établissements publics parisiens, une nouvelle grille tarifaire unique est adoptée. Elle établit une égalité d'accès dans tous les conservatoires et introduit une approche sociale en modulant les tarifs en fonction des revenus des familles.

Par souci de cohérence, l'Inspection générale a adopté une méthodologie identique pour l'audit des 17 conservatoires qui passe par des entretiens normalisés avec les acteurs des conservatoires, des demandes semblables de documents et une présence réelle sur le terrain.

Homogène et de nature ainsi à permettre des comparaisons, cette méthode a abouti pour tous les conservatoires à un plan de rapport identique qui comprend trois parties.

La première partie décrit la demande d'enseignement artistique.

La deuxième partie concerne l'offre artistique du conservatoire.

La troisième partie examine la gestion du conservatoire.

Le conservatoire municipal du centre également appelé conservatoire W.A. Mozart, est situé 3 rue Pierre Lescot, terrasse Lautréamont du forum des Halles. En 2008-2009, il accueillait 1178 élèves, toutes disciplines confondues, effectif le situant en 4^{ème} position de l'ensemble des conservatoires municipaux parisiens.



1. LA DEMANDE

Comme pour les autres conservatoires municipaux parisiens, la demande réelle en matière d'inscriptions au conservatoire est difficile à évaluer. Certains parents, découragés par le peu de places disponibles, renoncent en effet d'emblée à solliciter une inscription de leurs enfants.

Il n'existe aucune statistique ou enquête sur le potentiel de cette demande réelle. La demande, telle qu'elle a pu être appréhendée, est de ce fait certainement sous évaluée.

Proposition n° 1 : Mieux cerner la demande.

1.1. La procédure d'inscription et de réinscription

1.1.1. La procédure de première inscription

1.1.1.1. La mise à disposition des dossiers d'inscription

Le conservatoire du centre suit les modalités d'inscription fixées par la Direction des Affaires Culturelles (DAC). Les conditions d'inscription, et notamment les dates de retrait des formulaires d'inscription, sont fixées lors d'une réunion entre la DAC et l'ensemble des conservatoires. Ces formulaires sont mis à disposition des familles dans les conservatoires municipaux où sont téléchargeables sur Internet via le site *paris.fr*. Le planning de la rentrée y est également détaillé.

Pour une première inscription, les familles viennent en très large majorité (80 à 90%) au conservatoire chercher un dossier d'inscription qu'elles remplissent et remettent ultérieurement au conservatoire à une date déterminée par la direction des affaires culturelles et identique pour tous les conservatoires parisiens.

Pour les inscriptions 2009/2010, les modalités d'inscription et de réinscription étaient téléchargeables à partir du 18 mai 2009, les formulaires d'inscription proprement dits le 19 mai. Les dossiers d'inscription papier ont été envoyés par la direction des affaires culturelles aux CMA le 11 mai avec une demande de diffusion auprès des familles à partir du 18 mai.

1.1.1.2. L'enregistrement des dossiers d'inscription

A une date fixée par la DAC, les familles viennent déposer au conservatoire les formulaires d'inscription ainsi que l'ensemble des documents à fournir.

Trois personnels du conservatoire sont mobilisés pour accueillir les familles. L'admission se fait par ordre d'arrivée. Les dossiers sont datés et numérotés. Un accusé de réception est donné à chaque parent avec précision de son numéro de classement.

Sur la saison 2009/2010, il y avait environ 60 places de disponibles. Les auditeurs sur place en juin 2009, ont pu apprécier le bon déroulement des inscriptions. Certains parents sont arrivés très tôt le matin (6h) mais l'attente s'est déroulée dans le calme. Des chaises numérotées étaient installées dans le hall d'accueil et sur la terrasse extérieure. De leur côté, les parents ont établi une liste avec l'ordre d'arrivée de chacun.

L'horaire fixé par la direction des affaires culturelles, 14 heures, a été critiqué par des familles. Certaines, pour espérer inscrire leurs enfants au conservatoire, ont en effet été contraintes de prendre un jour complet de congé.

Proposition n° 2: Choisir le jour et l'horaire des inscriptions les plus adaptés aux familles.

Une autre difficulté concerne les montants des droits d'inscription au conservatoire qui ne sont pas toujours connus précisément en juin. De ce fait, le conservatoire ne peut que donner aux familles les tarifs de l'année précédente et les familles doivent inscrire leurs enfants sans connaître précisément le montant des droits qu'elles auront à régler. Lors des inscriptions pour la saison 2009-2010, les tarifs avaient été communiqués à temps. Cette bonne pratique doit être maintenue pour les saisons à venir.

Proposition n°3: Veiller à ce que les nouveaux tarifs des droits d'inscription au conservatoire soient connus lors des périodes d'inscription.

Les inscriptions en danse se font sur dépôt de dossier (aux dates fixées par la DAC) avec un certificat médical de non contradiction à la pratique de la danse et par ordre d'arrivée. Les candidats sont ensuite examinés par un ostéopathe payé par la Ville de Paris ou un analyste du mouvement.

Pour l'art dramatique, les dossiers sont également déposés aux dates fixées par la DAC. Les élèves passent une audition qui se déroule en septembre à l'issue desquelles la liste définitive des admis est fixée.

1.1.2. La procédure de réinscription

1.1.2.1. La procédure générale de réinscription

La procédure de réinscription précède celle des premières inscriptions, l'objectif étant que le conservatoire à l'issue de ces réinscriptions puisse faire un état des places restant disponibles pour les premières inscriptions. A cet égard, la direction des affaires culturelles a précisé aux directeurs des conservatoires que « Dès la fin des

réinscriptions, une large publicité sera faite des places disponibles sur l'ensemble des disciplines de l'établissement, au plus tôt pour les classes d'éveil et 1C1² de formation musicale, et dans tous les cas, avant l'ouverture des nouvelles inscriptions ».

Pour les réinscriptions 2009/2010, la direction des affaires culturelles a demandé aux conservatoires une mise à disposition des dossiers de réinscription à partir du 18 mai avec une date limite de retour des dossiers par les familles, le 12 juin. Or, cette date limite de retour est antérieure à la fin de certains examens annuels du conservatoire. Elle impose donc aux élèves de se réinscrire dans l'année supérieure sans être certains de leur passage au niveau supérieur. Cette exigence d'une réinscription avant la fin des examens risque de générer des corrections supplémentaires dans l'établissement des futurs plannings de cours, déjà fort difficile.

Les réinscriptions se font sur dépôt de dossier aux dates fixées par la DAC. Le conservatoire envoie alors par courrier ou par mail la confirmation de réinscription.

1.1.2.2. Le choix de l'instrument en deuxième année du premier cycle

Une des spécificités du conservatoire du centre est la possibilité pour un élève de commencer la pratique d'un instrument dès l'initiation musicale si des places sont disponibles.

Le choix de l'instrument est effectué dès l'initiation musicale. Chaque candidat formule trois choix par ordre de préférence. L'attribution est faite selon l'ordre d'arrivée du dossier.

En l'absence de places disponibles dans la classe d'instrument demandé, l'élève est placé sur une liste d'attente. Cette information est donnée aux familles lors de leur inscription au conservatoire. Les familles sont contactées au fur et à mesure que des places en instrument se libèrent. Les attributions peuvent avoir lieu en cours d'année. Au conservatoire du centre, il y a 1 à 2 ans d'attente pour le piano et 3 ans d'attente pour la guitare. Des démonstrations sont organisées par les professeurs en classe de formation musicale pour faire connaître d'autres instruments.

1.1.3. Les demandes d'inscription refusées

Le nombre de dossiers d'inscription refusés est, globalement, en augmentation constante sur les 4 saisons étudiées (+ 104 %), mise à part la saison 2006-2007 qui est complètement erratique dans la série :

- 402 en 2008-2009

- 302 en 2007-2008

- 80 en 2006-2007

² 1^{ère} année du 1^{er} cycle.

- 197 en 2005-2006

Cette forte demande intervient dans un contexte de stagnation du nombre de places offertes (1222 en 2005-2006 et 1178 en 2008-2009). A partir de la saison 2006-2007, le nombre d'élèves nouveaux par saison est en moyenne de 238 (232 à 244) soit à peu près constamment 20 % de l'ensemble des élèves accueillis. Parmi ces élèves nouveaux, entre 80 et 90 % selon la saison sont des débutants « stricts »³.

On notera que pour la danse, il n'y a quasiment aucun dossier refusé quelle que soit la saison considérée.⁴

Pour l'année 2006-2007 qui présente un nombre de dossiers refusés très faible, il n'y a que peu d'élèves non admis en musique⁵ et en art dramatique⁶.

1.2. Les élèves du conservatoire

1.2.1. L'origine géographique

Le tableau qui suit détaille l'origine géographique des élèves du conservatoire.

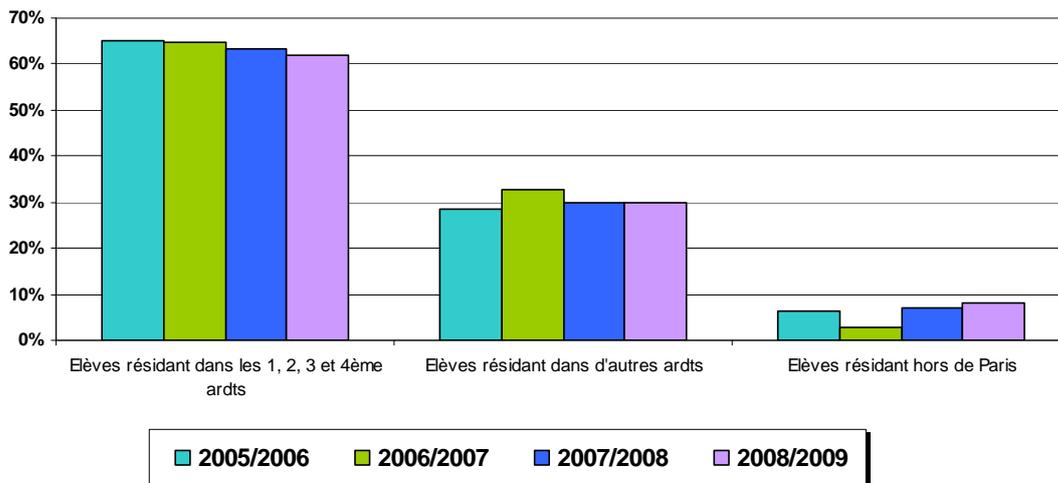
	2005/2006		2006/2007		2007/2008		2008/2009	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Elèves résidant dans les 1, 2, 3 et 4ème ards	795	65,11%	755	64,75%	754	63,31%	730	61,97%
Elèves résidant dans d'autres ards	348	28,50%	380	32,59%	355	29,81%	353	29,97%
Elèves résidant hors de Paris	78	6,39%	31	2,66%	82	6,88%	95	8,06%

³ Parmi les élèves nouveaux, il y a ceux qui entrent à partir de la 2^{ème} année du 1^{er} cycle pour les 3 cycles amateurs et ceux qui entrent en cycle spécialisé (cursus professionnalisant)

⁴ De 0 à 2 non admis par saison

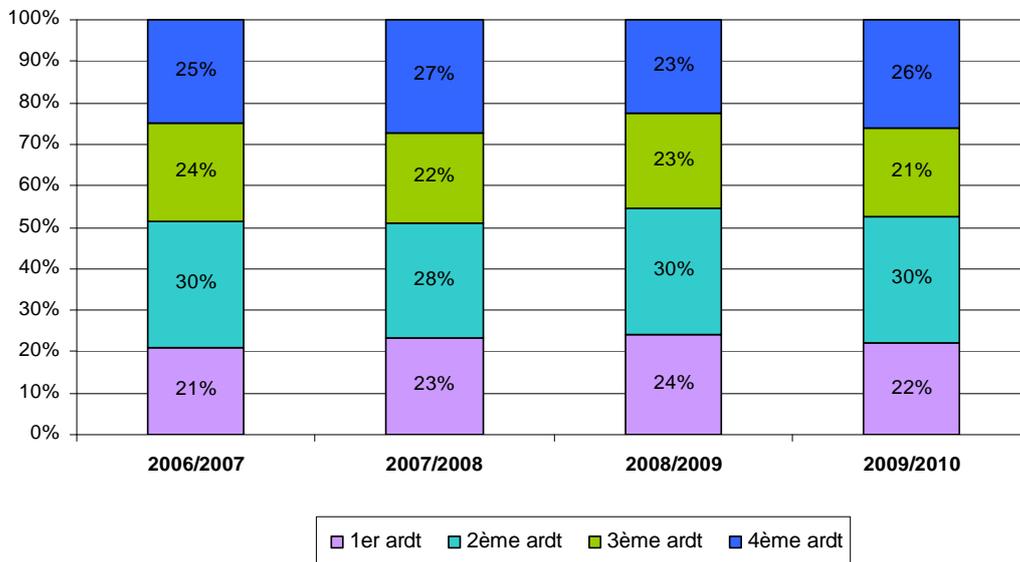
⁵ 20 non admis en 2006-2007 contre 126 et 207 pour les 2 saisons suivantes

⁶ 34 non admis contre 195 et 143 pour les 2 saisons suivantes



En moyenne 64% des élèves habitent les arrondissements du centre de Paris. Ce taux est en baisse régulière sur les quatre années étudiées. Il est à noter que ce taux est inférieur à la moyenne des conservatoires parisiens (71,2 % pour la même période). La répartition des élèves par arrondissement est plutôt homogène avec un nombre un peu plus important d'élèves provenant du 2^{ème} arrondissement (cf. graphique ci-dessous)

Répartition des élèves par arrondissement

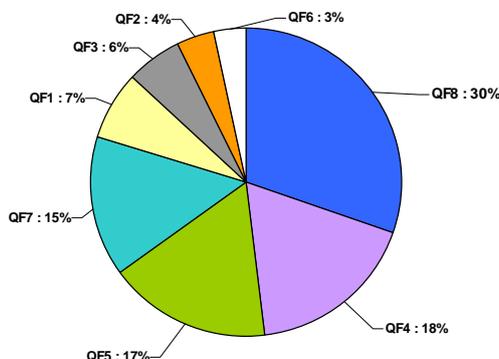


1.2.2. La situation sociale

Le graphique ci-après présente la répartition des familles des élèves du CMA Centre en fonction de leur quotient familial (QF). Le quotient familial le moins élevé correspond au QF 1, le plus élevé au QF 8.

Le tarif le plus souvent pratiqué dans le conservatoire du centre correspond au QF 8 et concerne 30 % des familles. On relève également que les QF 4 et 5 occupent une place importante avec 35 % des familles, illustrant une présence réelle de familles aux revenus moyens.

Répartition des familles par QF sur 2008/2009

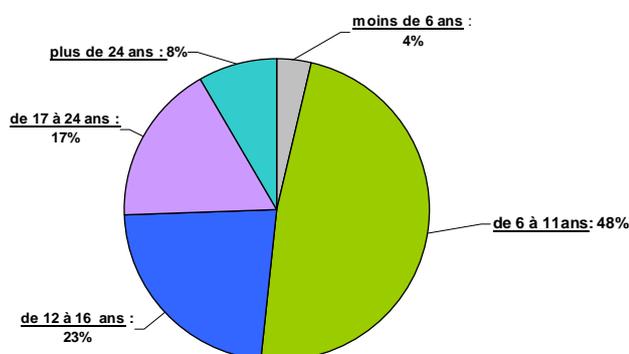


L'évolution du nombre de familles par quotient familial sur les trois dernières années n'a pas pu être présenté faute d'informations fiables. En effet, les éléments concernant le quotient familial des familles ne sont gérés que par le logiciel comptable RCMA dont les données antérieures à l'année en cours sont complètement erronées (les listes des familles se cumulant d'une année sur l'autre). D'autre part, le CMA Centre ne mentionne pas l'information du QF appliqué aux familles dans le logiciel de scolarité (RHAPSODIE). Les données apparaissant ci-dessus pour la seule saison 2008/2009 ont été calculées manuellement par les auditeurs grâce aux dossiers « papiers » de chaque famille sur lesquels figure le QF appliqué.

1.2.3. L'âge et le sexe des élèves

La majeure partie des élèves se situe dans la tranche 6 - 11 ans. Il est à noter néanmoins une part importante d'élèves « âgés », puisque 28 % des inscrits en musique ont plus de 17 ans (10 % ont plus de 25 ans).

Répartition des élèves suivant leur âge en 2008/2009



Aucune comparaison avec les années antérieures n'a pu être réalisée puisque cette statistique n'existe que depuis la saison 2007/2008 et les tranches d'âge utilisées pour cette année là diffèrent de celles de 2008/2009.

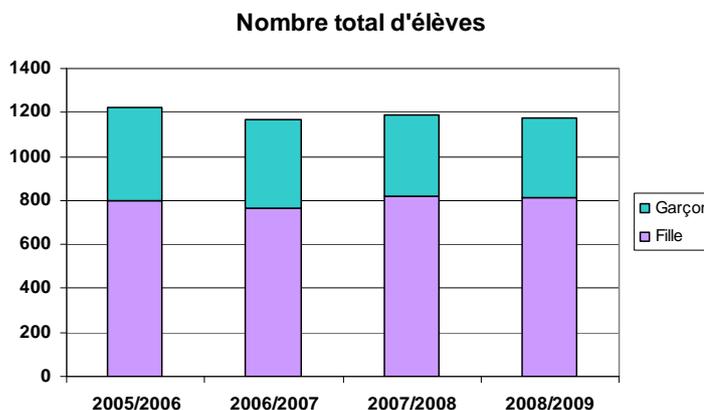
Les filles représentent la majorité des élèves du CMA Centre (68,76 % en 2008/2009).

1.3. La fréquentation du conservatoire

1.3.1. L'évolution de la fréquentation

Le nombre total d'élèves inscrits au conservatoire a été de :

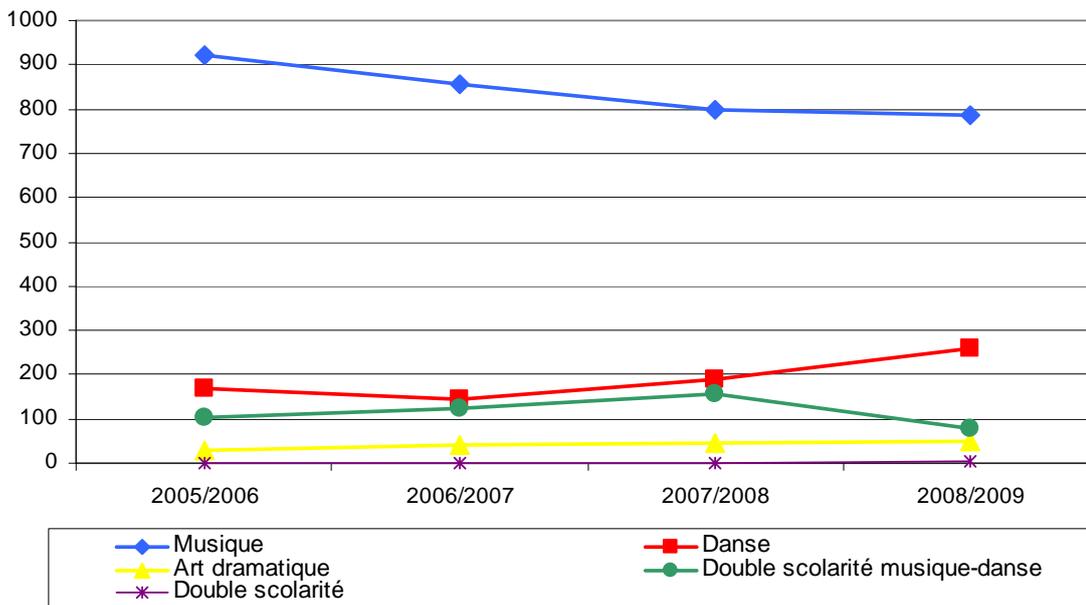
- 1222 en 2005/2006
- 1166 en 2006/2007
- 1191 en 2007/2008
- 1178 en 2008/2009



La fréquentation du conservatoire est stable sur les quatre saisons étudiées et n'apporte pas de remarques particulières.

Comme le montre le graphique ci-après, la grande majorité des élèves du conservatoire (67 %) est inscrite en musique. Ce taux a néanmoins varié de façon non négligeable sur la période puisque la fréquentation en musique est passée de 920 élèves en 2005/2006 à 787 élèves en 2008/2009 soit une baisse de plus de 15%. Le conservatoire explique cette diminution par un fort taux de réinscription. En effet, les grands élèves restent plus longtemps dans les cursus musique diminuant ainsi la capacité d'entrée dans cette spécialité.

Evolution de la fréquentation par discipline



Le conservatoire du centre compte une part importante d'élèves inscrits en danse (20%) auxquels viennent s'ajouter les élèves en double scolarité danse-musique (20%). Ce taux a également considérablement varié sur les quatre années puisque l'on constate une augmentation de plus de 50 % de la fréquentation en danse. En effet, le nombre d'élèves inscrits dans cette discipline passe de 168 en 2005/2006 à 261 en 2008/2009. Le CMA Centre explique cette évolution par une croissance des effectifs par classe et l'augmentation du temps pédagogique d'un professeur de danse à la demande de l'Inspectrice de la danse.

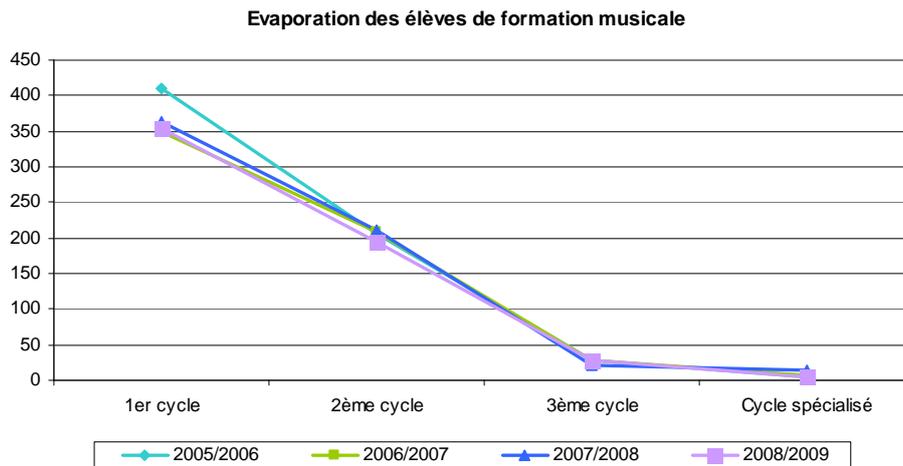
Seulement 4 % des élèves sont inscrits en art dramatique.

Comme dans tous les conservatoires municipaux, on constate une affluence pour les cordes, en particulier la guitare, et, pour les claviers, essentiellement le piano.

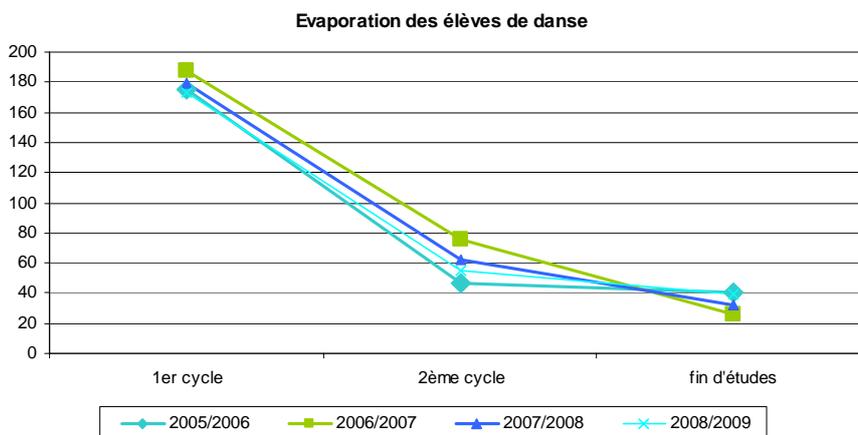
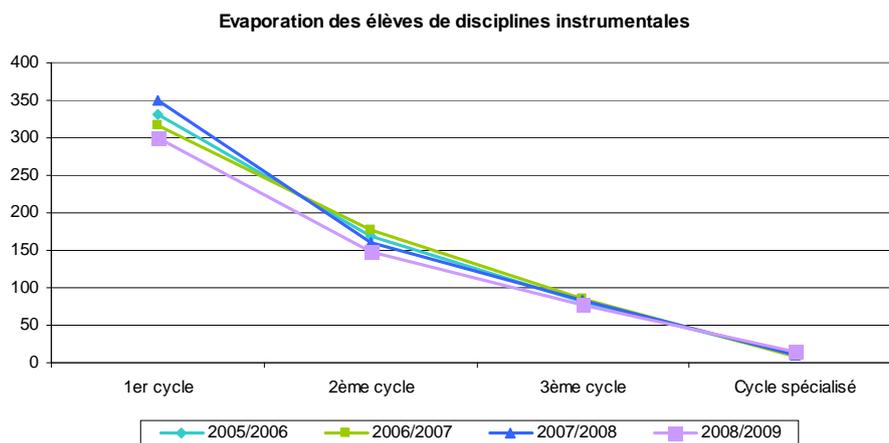
1.3.2. L'évaporation des élèves durant le cursus du conservatoire

Qu'il s'agisse de musique ou de danse et quelles que soient les années, le constat est identique : l'essentiel des effectifs est en premier cycle.

L'érosion du nombre d'élève se fait, en effet, très fortement sentir dès le 2^{ème} cycle dans toutes les disciplines.



En formation musicale, le nombre d'élèves chute de 45 % entre le 1^{er} et le 2^{ème} cycle. Cette baisse se poursuit pour le 3^{ème} cycle avec une nouvelle diminution de 86 % du nombre d'élèves.



Ce phénomène se retrouve également pour les disciplines instrumentales et pour la danse et s'explique notamment par des contraintes scolaires accrues avec l'âge des enfants.

2. L'OFFRE

2.1. Le projet d'établissement

Un projet d'établissement du CMA Centre porte sur la période 2005/2009. Il a été rédigé en 2004 alors que la structure associative gérait le conservatoire et donc bien avant l'arrivée de l'actuel directeur. Résultat d'un travail avec les professeurs, il comprend un diagnostic, une définition de grands axes et l'élaboration d'un plan d'action.

Il n'y a pas eu de bilan formalisé permettant de dresser un bilan du projet 2005/2009. Cependant, sur de nombreux points, l'équipe du CMA Centre s'est attachée à concrétiser les axes de développement retenus par le projet d'établissement (cf. parties 2.2 et 2.3 du présent rapport).

Dans la perspective de l'installation du conservatoire dans le projet des Halles, il apparaît nécessaire de formaliser le bilan des actions entreprises afin de disposer d'un document permettant l'élaboration du nouveau projet d'établissement. La production d'un tel document est fort utile. Il est, grâce à son élaboration participative associant tous les partenaires du conservatoire, un document fédérateur partagé.

En fin de mission, le CMA Centre a remis aux auditeurs un projet d'établissement 2010/2014. Ce projet doit être présenté au conseil d'établissement.

Proposition n°4 : Soumettre le projet d'établissement au conseil d'établissement.
--

2.2. L'offre artistique

L'offre artistique comprend la musique, la danse et l'art dramatique.

Pour la musique, on recense, en 2008/2009, 17 disciplines regroupant l'apprentissage individuel de divers instruments⁷, des cours de batterie jazz, des cours de chant, des pratiques collectives nombreuses et des disciplines associées (formation musicale, analyse, écriture). Le conservatoire développe, par ailleurs, des activités d'enseignement musical spécifiques. A ce titre, on dénombre 3 cours de soutien, 2 ateliers de déchiffrage, un cours de chant pour comédiens, des cours pour enfants handicapés⁸, un cours de composition électroacoustique et un atelier de musiques actuelles. Le conservatoire propose 3 cours d'éveil musical destinés aux élèves âgés de 5 ans et 3 cours d'initiation musicale pour les élèves âgés de 6 ans.

⁷ Tout élève inscrit en formation musicale peut commencer un instrument s'il y a de la place, à partir du niveau « initiation musicale ». L'âge maximum pour les débutants est différencié selon l'instrument. Il est de 10 ans pour piano, violon, violoncelle, de 12 ans pour flûte, hautbois, clarinette, saxophone, alto, guitare, harpe, de 14 ans pour cor, trompette, percussions, batterie et de 22 ans pour contrebasse, trombone.

⁸ Les élèves handicapés sont accueillis selon 2 modalités. Soit ils sont intégrés dans un cursus normal soit un cours spécialisé leur est réservé (convention du 06/1/09 pour 3 jeunes autistes avec l'IME cour de Venise). Par ailleurs, un cours d'initiation à la guitare a été mis en place pour des élèves autistes.

Pour la danse, discipline très présente au CMA Centre, les danses classiques, contemporaine⁹ et jazz sont enseignées. Il y a un cours d'éveil pour les élèves âgés de 5 ans et quatre classes d'initiation¹⁰ proposent la découverte des données fondamentales de cette discipline. La première année du 1^{er} cycle, les élèves doivent pratiquer deux disciplines (danse classique et modern jazz). L'année suivante, l'élève s'oriente vers l'une de ces disciplines en fonction de ses goûts et de ses aptitudes.

En ce qui concerne l'art dramatique, le CMA Centre propose un enseignement d'interprétation de théâtre classique et contemporain qui s'enrichit des participations à des ateliers. Les élèves sont tenus d'assister à 12 heures de cours minimum par semaine et ont l'obligation de participer à des disciplines complémentaires¹¹. Il y a un cycle d'initiation à l'art dramatique sous forme d'un atelier de théâtre pour les 15-18 ans qui est proposé à un effectif de 14 élèves une fois par semaine, pendant 2 heures, le samedi en fin d'après-midi¹².

2.3. Une offre plurielle attractive

L'offre du conservatoire du centre est particulièrement attractive.

La réputation du CMA Centre est bonne : la grande qualité du corps professoral et de l'enseignement y joue pour beaucoup ainsi que la dynamique de son offre.

Cette dernière est matérialisée par les nombreuses passerelles établies entre les cours des différentes disciplines enseignées¹³. Les pratiques d'ensembles sont très nombreuses que ce soit sous forme de musique de chambre, d'orchestres symphoniques, d'harmonies, d'ateliers divers, de chorales et de chœurs¹⁴. Une politique d'animation soutenue permet aux élèves de se produire sur scène dans des lieux diversifiés. Le CMA Centre a mis en place une politique de recherche de lieux pour que les élèves puissent se

⁹ La danse contemporaine n'est plus dispensée depuis 2 ans pour les élèves des 1^{er} et 2^{ème} cycles mais elle est toujours enseignée en 3^{ème} cycle.

¹⁰ 2 classes d'initiation 1 et 2 classes d'initiation 2.

¹¹ Le chant est obligatoire.

¹² 3 élèves de ce groupe suivent aussi des cours dans d'autres disciplines (1 en alto, piano, orchestre, 1 en danse contemporaine, classique et jazz, 1 en guitare, formation musicale, déchiffrage).

¹³ Théâtre avec musique, danse classique avec musique, danse jazz avec atelier de musique actuelle, danse contemporaine avec musique de chambre, classe de harpe avec classe de flûte. Convention avec l'Ircam pour des élèves de 2^{ème} et 3^{ème} cycles afin de se familiariser avec le répertoire contemporain pour instruments seuls et électroniques.

¹⁴ 3 orchestres symphoniques juniors d'une cinquantaine d'élèves chacun, 2 harmonies (instruments à vent), l'ensemble symphonique du centre (ou OSC qui regroupe 70 à 80 musiciens), 1 ensemble de musique contemporaine (opus 21), un atelier de musiques actuelles comprenant 15 grands élèves auxquels il faut ajouter les chœurs enfants, la chorale adulte, divers ateliers.

produire¹⁵. La forte demande des musiciens amateurs et des anciens élèves de s'intégrer dans des formations musicales peut être satisfaite par un accueil « hors cursus » dans les ensembles de musique de chambre, les ateliers, la participation à l'orchestre symphonique du conservatoire.

Cela étant, pour la période examinée (2006/2009), les auditeurs constatent la difficulté à concrétiser des projets avec les écoles en dépit de la volonté réelle de la direction du conservatoire. Cette absence devrait toutefois être comblée dans un proche avenir avec le démarrage de classes à horaire aménagée en septembre 2010 avec l'école élémentaire Saint Merri - rue du Renard et la résidence de l'orchestre symphonique du conservatoire au lycée Turgot¹⁶.

2.4. Une politique d'animation soutenue

Le CMA Centre met en oeuvre une politique d'animation soutenue. Dans la quasi-totalité des cas, les formations d'élèves du conservatoire participent aux animations et la plupart du temps l'assurent en totalité.

Les animations se déroulent dans les locaux du conservatoire et à l'extérieur. A l'extérieur, la programmation penche très nettement en faveur des prestations des ensembles musicaux.

L'offre artistique réside dans une politique d'animation dense avec des moments marquants comme le bal viennois depuis sa création il y a 3 ans. Il a fait l'objet d'une couverture médiatique soutenue dans sa version 2010. Il est assuré par l'orchestre symphonique du conservatoire (OSC), en janvier, à l'espace d'animation des Blancs Manteaux dans le 4^{ème} arrondissement¹⁷. Dans le même ordre d'idée, un partenariat avec le musée du Louvre permet à la chorale de se produire à la salle des Rubens, cadre éminemment prestigieux. L'ancrage déjà effectif dans les arrondissements sera renforcé en 2010 par les rencontres prévues en mai 2010 avec les conseils de quartier du 3^{ème} arrondissement et par les récitals des élèves, dans le cadre de leur CEM, organisés dans les mairies des 3^{ème} et 4^{ème} arrondissements pour les élèves qui résident dans ces arrondissements.

Le seul vrai grand spectacle de danse se déroule au théâtre du Châtelet une journée par an lorsque le CMA Centre peut disposer du théâtre à titre gracieux. Il y organise alors son spectacle de fin d'année. Pour ce qui concerne le théâtre, les élèves se produisent en avril/mai au sein du conservatoire, salle Girard ou exceptionnellement quand c'est possible au théâtre du Châtelet.

¹⁵ A titre d'exemple, on peut citer l'ouverture des salons du musée Carnavalet aux chorales du CMA par le Maire du 3^{ème} pour qu'elles présentent leur travail.

¹⁶ Il est prévu que, le jour de la fête de la musique, l'orchestre symphonique du conservatoire y produira un concert.

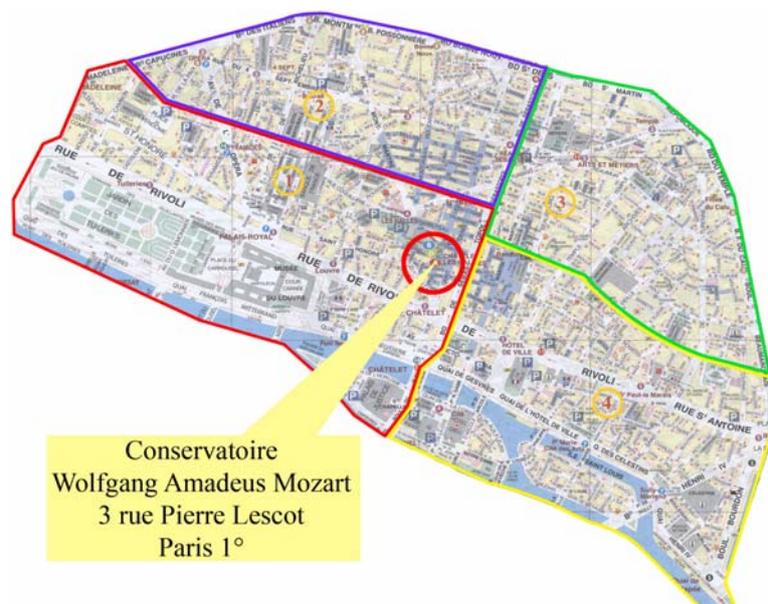
¹⁷ En 2011, le CMA Centre a prévu d'organiser le bal viennois dans le 3^{ème} arrondissement.

Les concerts extérieurs se déroulent dans les lieux les plus divers, les salles des fêtes des mairies d'arrondissement, au centre Cerise dans le 2^{ème} arrondissement, dans des églises environnantes (St Eustache, St Merri), au musée Carnavalet, à l'oratoire du Louvre, à l'espace des Blancs Manteaux, à l'espace Commynes, à l'Ircam.

Toutes ces activités contribuent à l'épanouissement des élèves, à la valorisation du corps enseignant et à l'animation des arrondissements.

2.5. Des capacités d'accueil réduites

Les locaux du CMA Centre sont situés dans l'ensemble du forum des Halles, 3 rue Pierre Lescot à Paris 1^{er}. L'implantation est centrale pour les 4 arrondissements appréhendés dans leur globalité. Un déménagement provisoire est prévu à la fin de la saison 2009-2010 dans des locaux appartenant à la Ville de Paris¹⁸, avant l'installation du conservatoire dans la Canopée des nouvelles Halles.



Le CMA Centre est ouvert toute l'année du lundi au samedi à l'exclusion des périodes de vacances scolaires et des jours fériés pour un total de 72 heures 15 hebdomadaires¹⁹. Les locaux du conservatoire sont parfois utilisés le dimanche par l'association « Orchestre et Chœur des Universités de Paris » (OCUP)²⁰.

¹⁸ 53 rue Jean Jacques Rousseau dans le 1^{er} arrondissement.

¹⁹ Les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 10h à 22h. Le mercredi de 8h45 à 22h et le samedi de 9h à 20h.

²⁰ Une convention est signée chaque année avec cette association pour des mises à disposition des salles entre octobre et avril.

L'entrée du conservatoire, mal indiquée, est située sur la terrasse Lautréamont à laquelle on accède par un escalier. L'ascenseur qui permet d'accéder à la terrasse est éloigné du conservatoire et se caractérise par des pannes à répétition. L'accès de parents d'élèves avec une poussette d'enfants est déjà problématique. L'accès aux personnes à mobilité réduite est incertain et se limite au niveau rez de terrasse.

Le CMA Centre dispose actuellement d'une surface utile de 1490 m² (source DAC) répartis sur 3 niveaux. Il n'y a pas d'ascenseur permettant de se déplacer entre les étages. Les locaux sont constitués d'un bâtiment principal et de 2 annexes regroupant 22 salles de cours, un auditorium, une salle de spectacle, 5 bureaux, 3 locaux techniques et de rangement. Ce sont des établissements recevant du public de type R de 4^{ème} catégorie pour le bâtiment principal et de 5^{ème} catégorie pour les annexes²¹. Ils sont gérés par la société d'économie mixte Paris centre.

Le bâtiment principal est constitué, au rez de terrasse Lautréamont, de 9 salles de cours, de l'auditorium (150 m²) et de 5 bureaux. Au 1^{er} étage, se trouvent la salle de danse (140 m²), 5 salles de cours, 1 studio de travail individuel. Le 2^{ème} étage compte 4 salles de cours.

L'annexe Dutilleux comprend la salle Dutilleux (150 m²) pour les ensembles de chant et pour les auditions, la salle Jacqueline Du Pré pour les contrebasses et un local technique.

L'annexe André Girard est composée de la salle Girard (200 m²) qui accueille les cours d'art dramatique, les orchestres et est parfois utilisée comme salle de spectacle. Une pièce d'usage mixte servant au rangement des partitions et des matériels et une troisième pièce utilisée pour stocker des matériels complètent cette annexe.

Par ailleurs, la Ville de Paris (DAC) et le CMA Centre²² louent à l'association pour le développement de la danse à Paris (ADDP) un studio situé 16 rue Geoffroy l'Asnier dans le 4^{ème} arrondissement pour un total de 15 heures hebdomadaires, vacances scolaires exclues.

Le conservatoire a mis en place des procédures et des moyens pour sécuriser l'accès à ses locaux qui souffrent notamment d'un éclatement des sites. L'accès au site principal fait l'objet d'une surveillance soutenue confiée aux agents d'accueil. Une note individuelle remise aux grands élèves organise les conditions d'utilisation des salles pour les élèves qui souhaitent occuper les lieux hors

²¹ Les établissements recevant du public sont classés par nature (type R pour les établissements d'enseignement et colonies de vacances) et dans des catégories de 1 à 5 selon l'importance de l'effectif accueilli (dans la catégorie 5 il n'est pas tenu compte de la présence des personnels).

²² Convention annuelle entre ADDP, d'une part, et la Ville (DAC) et le CMA Centre, d'autre part. La dernière version remise à l'occasion de l'étude est celle du 7 juillet 2009. Aux termes de la convention, la DAC acquitte une cotisation annuelle « au titre d'adhérent au fonctionnement associatif de l'ADDP » condition première à toute utilisation des locaux. Le montant de la cotisation annuelle est actuellement de 30 € et le coût horaire de mise à disposition du studio est fixé à 7,50 €HT.

cursus.[.....]²³. La phrase précédente et la note de bas de page ont été occultées conformément à la loi du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs.

Il en est de même pour un local loué à l'extérieur pour les cours de danse²⁴. Par ailleurs, le CMA Centre a organisé un système de « mères référentes » pour assurer le déshabillage et l'habillage des jeunes élèves danseurs le mercredi de 9h à 13 h.

2.6. Une offre en apparence insuffisamment utilisée

Le planning type d'occupation des salles du CMA Centre est établi en début de saison, du lundi au samedi.

Le planning de base montre que les salles du conservatoire sont occupées de façon quasi ininterrompue le mercredi entre 9h et 19h et un peu moins en fin de soirée. Pour les autres jours de la semaine, à l'exclusion du samedi, c'est à partir de 14h et surtout de 16h/16h30 que les salles sont occupées. Le matin, quelques créneaux horaires sont cependant affectés. S'agissant du samedi, le planning de base fait apparaître un taux d'occupation des salles relativement modéré.

La consultation de l'ensemble des plannings journaliers de la saison 2008/2009 montre qu'entre le planning de base établi en début de saison et l'occupation des salles au jour le jour, la différence est grande. Il y a notamment de nombreux reports de cours qui viennent bouleverser l'organisation initiale de l'affectation des salles²⁵. Ensuite des salles sont occupées fréquemment, en dehors de leur cursus scolaire, par des élèves qui travaillent seuls ou en groupe. Leur nombre est variable mais il n'est pas rare d'en dénombrer une trentaine par jour, certains élèves occupant parfois plusieurs créneaux à différents moments de la journée. Des salles sont occupées par des professeurs, accompagnés d'élèves²⁶ ou non, par des associations, par un inspecteur de la musique ou encore par d'autres personnes dans des conditions qui ne sont pas toujours bien précisées. Le taux d'occupation des salles du CMA Centre est donc élevé.

2.7. La communication propre du conservatoire

La communication du CMA Centre est assurée par un agent initialement recruté comme agent d'accueil²⁷. En janvier 2006, il a été sollicité par sa hiérarchie pour notamment prendre en charge la communication. Tous les documents réalisés pour assurer la

²³ [.....].

²⁴ Salle Micadanse, 16 rue Geoffroy L'Asnier 75004

²⁵ Pour la saison 2008/2009, on recense 218 fiches de report de cours. Nombre à mettre cependant en relation avec celui des professeurs (85 professeurs).

²⁶ Le document remis ne permet pas de savoir s'il s'agit ou non d'élèves du conservatoire et si c'est dans le cadre ou non de l'activité du conservatoire que les cours sont donnés.

²⁷ Chargé de mission contractuel agent d'exécution.

promotion des prestations des ensembles du CMA Centre sont réalisés par cet agent. Les tirages des maquettes sont effectués au CMA Centre qui dispose à cet effet de deux imprimantes couleurs. Les affiches et programmes des concerts, les affichettes distribués aux élèves pour assurer la promotion des spectacles, les affiches pour les auditions, les invitations²⁸ sont réalisés par cet agent. Il assure la couverture photographique des événements auxquels participent les élèves et procède à un affichage des photos dans les locaux du conservatoire. Il réalise, par ailleurs, divers documents comme le livret scolaire des élèves, le livret du certificat d'études musicales ou encore les brochures remises aux participants des conseils d'établissement. En matière de communication interne, il transmet aux professeurs les courriers électroniques et papier qui les concernent et procède à l'affichage administratif.

La communication directe avec les 4 mairies d'arrondissement est plus spécialement dédiée à un autre agent en raison de la spécificité de son poste qui l'amène à des contacts suivis avec les correspondants culturels des différentes mairies.

3. LA GESTION DU CONSERVATOIRE

3.1. La gouvernance du conservatoire

3.1.1. Le conseil d'établissement

La municipalisation des conservatoires prévoit la création d'un conseil d'établissement. Instance de dialogue et de concertation entre les différents acteurs du fonctionnement du conservatoire, il donne son avis sur le projet d'établissement.

La délibération 2006 DAC 299 des 10 et 11 juillet 2006 a créé le conseil d'établissement du conservatoire du centre. Présidé par le Maire de Paris²⁹, il comprend 18 membres : 4 conseillers de Paris et 4 personnalités désignés par le Conseil de Paris³⁰, 3 représentants élus par les enseignants, 2 représentants élus par les élèves, 2 représentants élus par les parents d'élèves, le directeur du conservatoire, la directrice des affaires culturelles³¹ et le responsable administratif du conservatoire.

Dans le cadre de la présente mission, deux comptes rendus du conseil d'établissement ont été remis aux auditeurs. Ils portent respectivement la date du 05 février 2008 et du 15 octobre 2009. Le directeur du conservatoire relève que le président du conseil d'établissement ayant été nommé en 2008, il lui était impossible de réunir officiellement cette assemblée. Il n'en demeure pas moins que des réunions ont été organisées avec les 4 arrondissements en 2006 et 2007.

²⁸ Le CMA Centre possède un fichier VIP d'une cinquantaine de noms.

²⁹ Ou son représentant.

³⁰ 1 élu et 1 personnalité qualifiée pour chacun des 4 arrondissements du centre de Paris, sur proposition de chaque maire d'arrondissement.

³¹ Ou son représentant.

3.1.2. Le conseil pédagogique

Un conseil pédagogique se « tient annuellement en début d'année et par département³². Il réunit les professeurs concernés et le conseiller aux études. Les projets d'animation et quelques problèmes soulevés par certains élèves sont évoqués lors des séances de ces conseils.

Il y a, par ailleurs, d'autres réunions qui s'apparentent au conseil pédagogique. Des réunions pour la formation musicale, en moyenne trois par an, réunissent autour du conseiller aux études et de l'agent en charge de la scolarité tous les professeurs de formation musicale. En début de saison, il s'agit d'établir le calendrier de l'année, à Noël d'organiser les examens, à Pâques de mettre en place la « commission de passage » à l'année supérieure. Eventuellement, une 4^{ème} réunion de fin de saison permet de préparer les projets artistiques pour la saison suivante. Ces réunions donnent lieu à des relevés de décisions. Pour les examens, un état détaillé par niveau fixe notamment la composition des jurys. La « commission de passage » dresse un relevé des élèves en situation de renvoi, document transitoire avant la décision définitive d'une commission de renvoi³³. Par ailleurs, une réunion de rentrée des professeurs qui a lieu en septembre permet, dès le début de l'année scolaire, de préciser au corps enseignant le mode organisationnel et fonctionnel du conservatoire, le domaine de compétence de l'équipe pédagogique³⁴, l'économie générale d'utilisation des salles de cours, la procédure des annulations et reports de cours, les aspects liés à la sécurité, la logistique liée aux animations.

3.1.3. Le directeur du conservatoire

Le directeur du CMA Centre a pris ses fonctions au CMA Centre depuis un peu plus de 4 ans. Auparavant, il était directeur du conservatoire de Villemomble, en Seine Saint Denis. C'est un bassoniste de renommée internationale. Il joue dans l'orchestre symphonique du conservatoire (OSC) et fait partie de la chorale des adultes. Il estime que le CMA Centre est délicat à gérer.

Il déplore l'absence de tradition écrite des décisions : absences de compte rendu de réunion avec la DAC, de relevé de décision au sujet des affectations d'heures de cours, et de procédure formalisée d'utilisation des salles du conservatoire. Cela étant, il signale une amélioration sur ce point depuis la saison 2009 avec des comptes-rendus de réunions de directeurs et la présence de tableaux des affectations d'heures de cours. Ayant une expérience de gestion dans d'autres collectivités, il souligne la lourdeur de la gestion parisienne.

³² Le programme établi le 8 septembre 2009 en mentionne 30 qui s'échelonnent entre le 29 septembre et le 8 décembre 2009.

³³ Pour 2008-2009, 13 renvois maintenus, 3 redoublements acceptés, 1 obligation de suivre un double niveau, 3 arrêts des études musicales conseillés.

³⁴ En pratique, le « bureau de la scolarité »

Le directeur du CMA Centre ne participe pas à l'élaboration du budget. Il se limite à indiquer les besoins en acquisition d'instruments et ceux nécessaires pour la maintenance de ces instruments.

3.1.4. Les relations avec les mairies d'arrondissement et la direction des affaires culturelles

Le conservatoire du centre de Paris n'est pas inscrit à l'inventaire des équipements de proximité. Aussi, les relations entre les mairies d'arrondissement et le conservatoire du centre ne peuvent être appréhendées de la même façon que pour les autres conservatoires municipaux, notamment en ce qui concerne la gestion quotidienne de l'activité. Il n'en demeure pas moins que des liens sont constamment établis entre le directeur du conservatoire et les mairies d'arrondissement. Les relations entre ces dernières et le conservatoire du centre portent pour l'essentiel sur l'animation, chaque maire reconnaissant le dynamisme, la pertinence et la qualité des spectacles proposés.

Les maires d'arrondissement évoquent un problème d'implantation problématique liée tantôt à une image négative ou difficile du quartier des Halles, tantôt à des questions de limites voire de frontières urbaines³⁵. D'une manière toute aussi unanime, les 4 maires concernés reconnaissent le travail effectué depuis 4 ans par le directeur actuel, se félicitent de l'ouverture et de la variété de l'offre, de la sérénité retrouvée au sein de l'établissement après la période qui a précédé sa venue. On note par ailleurs de la part de la mairie du 4^{ème} une volonté de créer une ou des classes à horaires aménagés (CHAM) qui devrait aboutir à la rentrée 2010 à l'école élémentaire Saint Merri – Rue du Renard.

Les relations avec la DAC sont considérées, au sein du conservatoire, comme perfectibles. Des doublons apparaissent dans les demandes du bureau des ressources humaines et dans celles du BEAPA de la DAC, aboutissant à une surcharge inutile de travail au sein du conservatoire. Les marchés d'entretien actuels, notamment pour les pianos et les instruments à vents, pour lesquels la maintenance du parc a été confiée, dans chaque cas, à un seul prestataire, ne sont pas considérés comme satisfaisants³⁶.
[.....]
.....]. *La phrase qui précède a été occultée conformément aux dispositions de la loi du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs.*

³⁵ Le boulevard Sébastopol en serait un exemple, séparant le 1^{er} et 2^{ème} arrondissement, des 3^{ème} et 4^{ème} arrondissements.

³⁶ Il s'agit en fait de l'appréciation d'une situation antérieure qui a évolué. Toutefois, le directeur du conservatoire n'a pas encore en mesure d'apprécier si l'évolution est satisfaisante ou non.

3.2. Les personnels du conservatoire

3.2.1. Les personnels administratifs

En avril 2010, l'effectif administratif du CMA Centre se compose de 12 agents : 6 fonctionnaires³⁷, 4 contractuels³⁸, et 2 agents en contrats aidés³⁹. En équivalent temps plein et hors contrats aidés, ils représentent un effectif de 9,6 ETP.

Par ailleurs, à certains horaires, le CMA utilise ponctuellement des agents de sécurité (contrat de prestation).

Actuellement, l'organisation du conservatoire repose sur le schéma suivant :

- Un pôle « administration générale » composé du directeur, de la secrétaire générale et d'un secrétaire administratif, tous fonctionnaires. La secrétaire générale⁴⁰, en poste depuis 3 ans, assure des tâches de conception et d'organisation. Elle suit les déclarations et le contrôle des heures de cours des professeurs. Elle a en charge le suivi du budget, mission compliquée en raison du manque de visibilité, de la rareté des informations, de la difficulté à connaître le devenir des bons de commande qu'elle établit. Ce n'est que depuis la saison 2008/2009 qu'elle connaît « à peu près » le budget prévisionnel mais il subsiste un réel décalage dans le temps entre la passation des bons de commande et la réalisation des commandes et s'estime incapable de suivre convenablement le budget du conservatoire. Une secrétaire administrative est responsable de l'équipe d'accueil, suit la petite maintenance, les petits travaux⁴¹ et a en charge les conventions de prêt de salle à des organismes extérieurs.
- Un bureau de la scolarité qui comprend 3 agents (le conseiller aux études, la chargée de scolarité et l'assistant de scolarité). Il est chargé du suivi de la scolarité des élèves (inscriptions, affectations en cours d'instrument, gestion des listes d'attente, évaluations, examens, suivi statistique) et de l'emploi du temps de professeurs pour les cours collectifs. Le conseiller aux études a par ailleurs des attributions spécifiques comme le conseil aux études (réunions professeurs/parents/élèves), le montage de projets pédagogiques et les partenariats. En outre, il dirige l'orchestre symphonique du conservatoire.

³⁷ Les 6 fonctionnaires sont le directeur, le conseiller aux études, la secrétaire générale, tous trois agents titulaires de catégorie A, une secrétaire administrative agent de catégorie B, un assistant de scolarité et un agent d'accueil, tous deux de catégorie C.

³⁸ Les 4 agents contractuels sont constitués de 2 chargés de mission cadre moyen et de 2 chargés de mission agent d'exécution.

³⁹ Les 2 contrats aidés aident à l'accueil et se forment auprès de l'ensemble des personnes.

⁴⁰ Une nouvelle secrétaire générale vient d'être affectée au CMA Centre.

⁴¹ Pour ce qui concerne les questions d'incendie sécurité chauffage climatisation, c'est la SEM Paris centre qui intervient.

- Le pôle « établissement du planning de gestion et de réservation des salles de classes » est assuré par un agent à temps partiel (60 %) par ailleurs régisseur des concerts et animations. Il a en charge l'organisation et le suivi logistique des concerts, gère le planning d'occupation des salles du conservatoire, suit le matériel, assure la mise à disposition aux concertistes des partitions.
- La « sous-régie » et l' « animation » sont assurées par le même agent. En qualité de sous régisseur, il reçoit les familles⁴² pour encaisser les participations des élèves. Tout au long de la saison musicale, il assure l'installation et la désinstallation des matériels à l'occasion des concerts et est présent dans les nombreuses réunions avec les référents culturels des mairies des 1^{er}, 2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} arrondissements. Par ailleurs, il organise les auditions de « l'heure musicale », chaque mercredi de 18h30 à 19h30⁴³.
- La fonction « communication, questions informatiques, gestion des stocks de consommables » est assurée par un chargé de mission agent d'exécution.
- Quant au pôle « accueil, information du public, des élèves, des professeurs », il est assuré par 3 agents (1 chargé de mission et 2 agents en contrat aidé).

3.2.2. Les personnels enseignants

Pour la saison 2008/2009, le conservatoire disposait de 85 enseignants répartis entre 65 professeurs⁴⁴, 17 assistants d'enseignement musical (AEM)⁴⁵ et 3 assistants spécialisés d'enseignement artistique (ASEA)⁴⁶.

Globalement, en 2008/2009, les enseignants fonctionnaires représentent 32 % du total des enseignants (27 agents sur 85). Ce pourcentage monte à 47 % (40 agents sur 85) si on ajoute les 13 enseignants vacataires mais fonctionnaires dans une autre collectivité.

Au total, ces 40 enseignants représentent 58 % de l'ensemble des heures d'enseignement hebdomadaires (429,25 heures sur un total de 746,75 heures).

Les 31 agents strictement vacataires représentent 36 % des enseignants et 23 % des heures d'enseignement (171,75 heures sur 746,75 heures).

Les 14 agents contractuels représentent 17 % des enseignants et 20 % des heures d'enseignement (145,75 heures sur 746,75 heures).

⁴² Environ 900 familles.

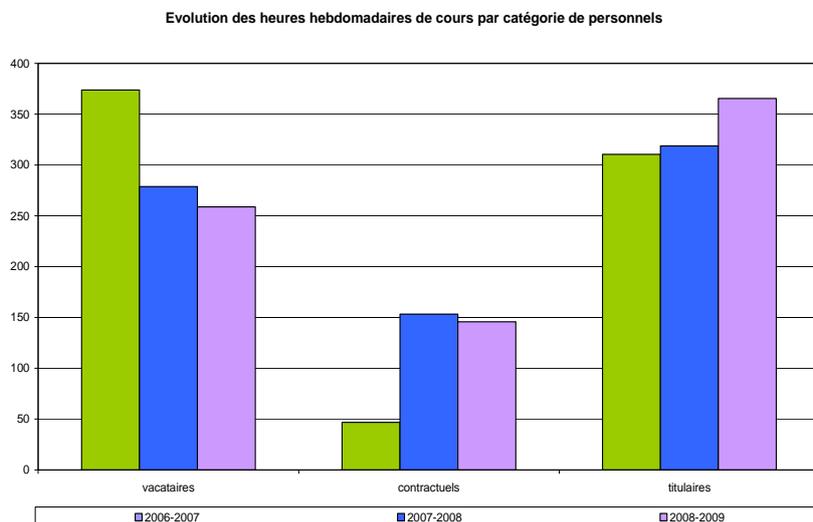
⁴³ Récolte des informations auprès des professeurs, lien avec les accompagnateurs piano, préparation du programme, information des participants.

⁴⁴ Sur les 65 professeurs, 25 sont fonctionnaires, 10 sont contractuels, 30 sont vacataires.

⁴⁵ Sur les 17 AEM, 1 est fonctionnaire, 2 sont contractuels, 14 sont vacataires.

⁴⁶ Sur les 3 ASEA, 1 est fonctionnaire, 2 sont contractuels.

Comme l'illustre le graphique suivant, le nombre d'heures effectuées par les agents vacataires a diminué les trois dernières saisons⁴⁷ illustrant la politique de la Ville visant à réduire l'emploi précaire.



Les affectations sont parfois partagées entre plusieurs conservatoires. Pour les professeurs, mis à part les professeurs vacataires mais titulaires dans une autre collectivité locale, on recense 4 professeurs strictement vacataires sur 17 qui exercent dans d'autres structures, 14 professeurs titulaires sur 25 et 2 professeurs contractuels sur 10 sont dans ce cas. Pour les ASEA, 1 professeur sur 3 exerce dans un autre conservatoire. Pour les AEM, 4 professeurs sur 17 exercent dans un autre conservatoire municipal parisien.

3.2.3. Le personnel recruté pour des activités d'animation

Le conservatoire du centre n'a que peu recours à des artistes rémunérés. En plus, en 2006 et 2009, aucun contrat de rémunération d'artistes n'a été remis aux auditeurs. Dans la quasi-totalité des cas, les formations d'élèves du conservatoire participent aux animations et la plupart du temps l'assurent en totalité.

Pour les animations de 2006, le CMA Centre achetait des prestations de service auprès d'organismes extérieurs compte tenu de la recommandation faite par le BEAPA de ne pas passer de contrats GUSO. On recense ainsi une facture de la sociétéde 2489,09 €TTC pour une prestation de 5 musiciens, le 22 février.

⁴⁷ Environ - 31 % entre les saisons 2005/2006 et 2008/2009.

Le nom des bénéficiaires n'est pas mentionné sur la facture ; toutefois, cette dernière, au vu d'autres documents, semble correspondre à la prestation de 5 professeurs du CMA Centre⁴⁸, une facture de 14 433,33 € TTC pour la société⁴⁹, une facture de 7234,71 € TTC de la sociétépour des prestations artistiques le 22 mars à l'Hôtel de Beauvais⁵⁰ et une facture de la société..... pour la prestation de 5 musiciens le 5 avril pour 2489,09 € TTC.

A partir de 2007, le CMA Centre a abandonné l'achat de prestations de services, au demeurant onéreux, pour ses activités d'animation. Désormais, le BEAPA, sur proposition du conservatoire, recrute et rémunère le personnel par des contrats GUSO⁵¹.

En 2007, on recense 11 contrats GUSO pour 3 spectacles (respectivement 5 musiciens puis 3 comédiens et 3 musiciens). Les contrats ont pour objet une prestation artistique pour les musiciens et une « représentation théâtrale du conservatoire »⁵² pour les 3 comédiens. Le montant des contrats n'appelle pas d'observation particulière pour les musiciens. Pour les comédiens, les rémunérations s'élèvent respectivement à 1.178,91 € 1.005,10 € et 951,40 €. Le CMA Centre ayant indiqué que le nombre de représentations étant de 3, le cachet propre à ces 3 spectacles est de 249,99 € selon la délibération précitée de 2006 (83,33 € par représentation multiplié par 3 = 249,99 €). Le solde de la rémunération individuelle (montant total versé moins 249,99 €) doit correspondre aux heures de répétition valorisées par la même délibération de 2006 à 40 €. La division du solde par le montant horaire doit donner un nombre entier d'heures. Tel n'est pas le cas pour les trois comédiens : 23,22 heures pour le premier, 18,87 pour le deuxième et 17,53 pour le troisième.

En 2008, il y a 26 contrats GUSO correspondant à 6 spectacles. L'objet des contrats est peu précis : soit « concert », soit « prestation artistique ».

48

[.....].

Cette note a été occultée conformément aux dispositions de la loi du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs.

⁴⁹ Prestation d'hôtesse pour le gala de danse au Châtelet. Le CMA Centre a fait savoir aux auditeurs qu'en avril 2010, l'encadrement des élèves de danse au Châtelet avait été effectué gratuitement par les sapeurs pompiers de Paris dans le cadre d'un partenariat.

⁵⁰ Les auditeurs relèvent que le directeur du conservatoire a transmis le 2 février 2006 un devis pour seulement une prestation de 4 musiciens (1.991,95 €). La facture du 27 avril 2006 indique toutefois pour le spectacle du 22 mars 2006 à l'Hôtel de Beauvais deux prestations : la première de 4 musiciens pour 1.664,95 € HT, la seconde pour une prestation d'un chef d'orchestre pour 4.384,14 € HT. Cette dernière prestation n'est pas reconnue par le conservatoire du centre.

⁵¹ Contrats GUSO signés par le directeur du conservatoire en 2005. En 2007, ils sont signés par la Directrice des affaires culturelles ou non signés. En 2008, aucun contrat ne comporte la signature de l'employeur.

⁵² La pièce de théâtre a été réalisée à la demande de l'inspecteur d'art dramatique.

La quasi-totalité des rémunérations individuelles est d'environ 250 € brut, ce qui n'appelle pas de commentaire particulier si les prestations sont celles d'une musique de chambre. Les auditeurs signalent que, pour le concert du 8 mai, un technicien du son est payé 247,75 € bruts. La division de ce montant par le taux horaire prévu par la délibération du Conseil de Paris des 10 et 11 juillet 2006 portant conditions de rémunération des intervenants aux concerts, stages et classes de maître organisés par les conservatoires de la Ville de Paris et le conservatoire national de région (28,37 €) doit donner un nombre entier d'heures. Tel n'est pas le cas puisque 247,75 € divisé par 28,37 € donne = 8,7328.

Proposition n° 5 : respecter strictement la délibération du Conseil de Paris des 10 et 11 juillet 2006 pour la fixation des rémunérations des intervenants lors des activités d'animation.

On relève, par ailleurs, sur 2007, des dépenses pour des actions éducatives sous forme de séances de classe de maître publiques réglées à l'Ensemble Intercontemporain le 2 avril⁵³ 2007 pour 179,40 € TTC et à l'Institut de recherche et coordination acoustique/musique les 2, 4, 14 et 15 mai⁵⁴ pour 300 € TTC. On relève aussi une facture de la Sarl pour une prestation artistique de 2 professeurs du CMA Centre pour un total de 995,62 € TTC.

3.3. Les moyens de fonctionnement

3.3.1. Le matériel du conservatoire

3.3.1.1. L'inventaire du matériel

Le conservatoire a fourni aux auditeurs un inventaire recensant les instruments et le matériel de bureau ainsi que le matériel informatique.

Cet inventaire est basé sur celui fait parlors de la reprise en régie des conservatoires.

Cet inventaire n'est pas complet : les logiciels n'apparaissent pas, les dates d'acquisitions ne sont pas toujours mentionnées, de même que la valorisation. Lorsque cette dernière est indiquée, il s'agit de la valeur d'achat. On trouve néanmoins la mention « Ville » ou « association » qui précise l'acheteur, l'état général du matériel (bon, rebus, dégradé) ainsi que l'affectation (pédagogique, administratif).

Cet inventaire qui date de 2004 n'a pas été depuis mis à jour et les inventaires physiques ne sont pas effectués.

⁵³ Il s'agit d'une master classe de trompette pour 15 étudiants trompettistes de la classe du professeur du CMA Centre et des étudiants d'autres conservatoires parisiens.

⁵⁴ Selon convention du 8 mars 2007.

Proposition n°6 : Tenir un inventaire actualisé de l'ensemble des matériels pédagogiques et non pédagogiques du conservatoire

3.3.1.2. Les acquisitions du CMA Centre depuis sa municipalisation

Le conservatoire du centre a acquis en 2007 du mobilier pour une valeur de 9 194.91 € du matériel hi fi/vidéo pour 1 579 € et des barres et poteaux de danse pour 789 €

En 2008, des cymbales, du petit matériel pour la classe de percussions ainsi qu'une batterie ont été achetés pour une valeur totale de 2 376 €

En 2009, seules quelques fournitures diverses apparaissent dans les acquisitions du conservatoire pour 2 847 €

Les éléments ci-dessous proviennent de tableaux de suivi fournis par la DAC et correspondent aux éléments fournis par le conservatoire.

3.3.1.3. Les locations ou prêts de matériel

Le conservatoire loue des instruments à ses élèves. Des conventions de prêts sont établies en double exemplaire et signées par l'élève.

Les locations sont suivies dans un fichier recensant la désignation de l'instrument, le nom de l'emprunteur, la date de l'emprunt, la date de restitution et le montant du loyer versé.

3.3.1.4. Les partitions

Le CMA Centre possède un fonds de partitions. Celles-ci sont stockées dans une salle du conservatoire mais aucun inventaire n'a encore été fait. Personne n'y a accès pour le moment.

Les seules partitions utilisées sont les partitions d'orchestre et de musique de chambre qui sont stockées dans le bureau du chef d'orchestre. Il n'existe pas non plus d'inventaire pour ces partitions.

Une mise en réseau de ces partitions pourrait s'avérer particulièrement utile pour les différents conservatoires parisiens mais cela suppose en amont un archivage adéquat et la création d'une base de données accessible à tous.

On signalera, par ailleurs, la signature par le BEAPA d'une convention avec le regroupement d'éditeurs,, donnant l'autorisation de faire des photocopies de partitions suivant certaines conditions et le paiement d'un droit annuel. Cette convention devrait répondre aux problèmes de l'utilisation des partitions dans les conservatoires.

Proposition n°7 : Classer et dresser un inventaire actualisé des partitions du conservatoire

3.3.2. Les applications informatiques du CMA Centre

Le conservatoire utilise les applications informatiques suivantes :

- le logiciel RCMA, application comptable commune à tous les conservatoires, qui permet l'établissement d'une fiche par famille détaillant le montant à payer et les règlements effectués.
- Le logiciel RHAPSODIE, logiciel de gestion pédagogique, qui gère les inscriptions, l'organisation des cours, la présence des professeurs, les élèves, les appels de cotisations.

Contrairement à d'autres conservatoires municipaux l'application RHAPSODIE semble convenir parfaitement au conservatoire, contrairement à l'application G-MUSE qu'ils utilisaient antérieurement. Le problème majeur des applications du conservatoire est le manque d'interface entre les deux logiciels et la double saisie qui en découle avec des risques d'erreur importants.

Proposition n°8 : Doter le conservatoire d'outils informatiques adaptés et fiables

On rappellera que ces applications informatiques sont destinées à être remplacées à l'horizon 2011. L'objectif est de fournir aux conservatoires une seule application en réseau (qui remplacerait le logiciel comptable RCMA et le logiciel de scolarité). Cette application prévoira des droits d'accès de manière à permettre une utilisation par la DAC, les conservatoires, et au sein de ceux-ci, les personnels administratifs et la sous régie. Elle intègrera le projet FACIL' FAMILLE (facturation unique pour différentes prestations de la Ville de Paris comme les cantines, les centres de loisirs, etc.).

De plus, depuis 2008, le conservatoire dispose du logiciel « Star », application de comptabilité des régies de recettes et d'avances de la Ville et du Département de Paris. Il a permis une informatisation de la tenue des comptabilités des régies et des sous régies.

3.4. La gestion de l'espace

3.4.1. L'utilisation des espaces

La mise à disposition de salles du conservatoire du centre est encadrée par une note du BEAPA valable pour le conservatoire du centre et le CRR. Les demandes reçues par le directeur du conservatoire sont transmises accompagnées d'un avis motivé (favorable, défavorable, gratuité)⁵⁵ au BEAPA. Lorsque la gratuité est proposée, le directeur du conservatoire doit en expliquer les motifs. La convention est signée, pour la Ville de Paris, par le chef du BEAPA.

⁵⁵ En joignant « les documents de l'occupant », notamment une attestation d'assurance et 2 exemplaires du projet de convention.

La demande de mise à disposition de salles est présentée comme « très forte ». Toutefois, le conservatoire ne conserve que les conventions accordant la mise à disposition de locaux. Il est donc difficile de mesurer l'importance de cette demande. On citera simplement les cas de refus formulés par le directeur du CMA Centre qui apparaissent dans des courriers électroniques communiqués à l'Inspection générale⁵⁶. Ils ne sont pas forcément représentatifs du nombre des refus car tous ne sont pas conservés.

Parmi les salles utilisées par des structures extérieures, certaines le sont à la demande de la DAC soit pour organiser des réunions concernant plusieurs conservatoires, soit pour les mettre à disposition d'associations.

A titre gratuit ou payant, 12 organismes ont bénéficié de prêt de salles en 2008/2009, 11 en 2007/2008, 8⁵⁷ en 2006/2007 et 4 en 2005/2006. Une même structure peut bénéficier de plusieurs conventions par saison en fonction de la période d'occupation ou de la nature de l'occupation⁵⁸. Dans la quasi-totalité des cas, il s'agit d'associations ayant ou non leur siège social à Paris.

Par convention conclue entre la DAC et l'association « Orchestre et Chœur des Universités de Paris » (OCUP), les locaux du conservatoire sont parfois utilisés le dimanche. A ces occasions, l'accueil et la surveillance du conservatoire sont effectués par un agent du conservatoire payé, pour cette prestation, par l'OCUP⁵⁹.

Deux des structures accueillies, dont l'une est une société commerciale⁶⁰, sont dirigées par des professeurs du conservatoire. Aucune autorisation de cumul d'activités n'a été fournie pour ces deux enseignants. Par ailleurs, les auditeurs rappellent que l'article 25 de la loi modifiée du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires interdit expressément aux fonctionnaires et aux agents non titulaires de droit public la participation aux organes de direction de sociétés hormis celles qui présentent le caractère d'une œuvre sociale ou philanthropique et dont la gestion est désintéressée. Tel n'est pas le cas en l'espèce.

⁵⁶ 1 refus en 2006-2007 ; 3 refus en 2007-2008 ; 4 refus en 2008-2009.

⁵⁷ 9 si on ajoute une convention de partenariat d'une durée de 3 ans avec l'Ensemble de musique de chambre alternance, ensemble sous forme associative qui est accueilli en résidence à l'Ecole normale de musique de Paris. Le CMA accueille l'Ensemble à titre gracieux. En contrepartie, l'Ensemble doit s'engager sur un programme visant à familiariser le jeune public à des musiques récentes. Le programme n'a pas été communiqué aux auditeurs.

⁵⁸ Cours ou stage par exemple.

⁵⁹ 600 € brut sur l'année.

⁶⁰ La présente note a été occultée conformément aux dispositions de la loi du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs.

[.....]
.....].

Proposition n° 9 : Rappeler aux personnels les règles de cumul d'activité avec les sanctions encourues en cas de non respect.

L'étude exhaustive des plannings d'occupation des locaux pour la saison 2008-2009 montre que le planning de référence établi en début de saison est très fortement modifié pour partie en raison des reports de cours fréquents de certains professeurs⁶¹. Les salles occupées par les occupants « extérieurs » sont matérialisées par un code couleur sur un planning quotidien par les agents d'accueil. Si on y trouve, sous ce code, des occupants « conventionnés », on relève aussi la présence de personnes identifiables ou non. Parmi les premières citées, on note la présence de professeurs avec ou sans la mention « + élèves »⁶². Il est impossible de déterminer dans quelles conditions interviennent ces professeurs. On ne sait pas s'il s'agit de cours complémentaires pour des élèves du conservatoire, de la pratique d'ensembles musicaux du conservatoire ou non, de cours pour des élèves extérieurs au conservatoire ou autre.

Proposition n° 10 : Mettre en place une procédure écrite permettant d'assurer la traçabilité des demandes d'utilisation de locaux et des raisons de l'utilisation (objet, nombre d'élèves concernés, activité payante ou non, etc.).

3.4.2. Les associations en résidence

En principe, il n'y a pas d'association en résidence au CMA Centre. En pratique, c'est le cas pour l'Ensemble Alternance, ensemble de haut niveau interprétant de la musique contemporaine. Aux termes de la convention signée avec cette association, l'Ensemble Alternance dispose des lieux quand il le souhaite pourvu que des salles soient disponibles. En contrepartie, il se produit au sein du conservatoire afin de faire connaître le répertoire de musique contemporaine aux élèves du CMA Centre.

3.5. Les budgets du conservatoire

3.5.1. Les dépenses

Le conservatoire du centre fonctionne différemment des autres conservatoires. En effet, toutes les dépenses sont réparties sur les budgets de fonctionnement et d'investissement de la direction des affaires culturelles mais aussi sur celui de la DDEE compte tenu de la présence de 3 contrats aidés.

Le BEAPA ne gère pas le budget du conservatoire du centre de manière individualisée. Celui-ci est regroupé en un seul et unique budget avec celui des ateliers beaux arts (17 établissements) et celui du conservatoire à rayonnement régional (CRR). Tous ces équipements ont la même mission budgétaire (340) et les dépenses sont donc comptabilisées au sein d'un même article budgétaire.

⁶¹ Pour 2008-2009, on recense 218 reports de cours.

⁶² Nom du professeur +1, +2, +3, +5 élèves.

Les crédits sont fongibles et ce dernier élément explique notamment les difficultés des auditeurs à obtenir des éléments budgétaires fiables.

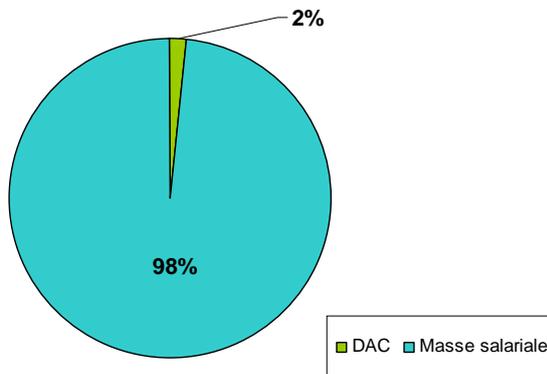
Proposition n°11 : Individualiser le budget du conservatoire du centre

A la demande des auditeurs, la masse salariale a été calculée par le bureau des rémunérations de la direction des ressources humaines pour le seul exercice 2008.

En 2008, le montant total des dépenses mandatées de fonctionnement du CMA Centre a été de 1 935 120 € réparti entre le budget de la direction des affaires culturelles pour 32 982 € et la masse salariale à hauteur de 1 902 138 €

Le graphique qui suit montre la répartition en % de ces différentes dépenses, illustrant ainsi la part très importante de la masse salariale (98 % du total).

Répartition du coût de fonctionnement 2008 du CMA centre



3.5.1.1. L'exécution du budget

Le conservatoire adresse à la cellule comptable du BEAPA, par courrier ou par mail, les bons de commande qui sont rédigés selon un modèle type en détaillant les références des articles à commander. Lorsque cela est possible, le conservatoire utilise les marchés de la Ville de Paris ou, dans le cas contraire, met en concurrence trois organismes différents. Le conservatoire joint alors au bon de commande les trois devis ainsi qu'un formulaire expliquant le choix du fournisseur retenu.

Les bons de commande sont enregistrés dans ALIZE et envoyés au fournisseur par le BEAPA. Une copie du bon de commande est envoyée au conservatoire.

Le service fait est attesté par la secrétaire générale du conservatoire qui renvoie alors le bon de commande certifié au BEAPA. Ce dernier envoie la facture à la liquidation.

Cette procédure, particulière au CMA Centre puisqu'il ne relève pas des états spéciaux d'arrondissement, est très normée et encadrée.

Le conservatoire a indiqué éprouver des difficultés à suivre son budget, les demandes de commandes faites pouvant parfois mettre des mois à aboutir ou ne pas aboutir sans qu'un retour soit fait au CMA Centre.

Dans sa réponse au rapport provisoire, la DAC précise que « depuis la remise en marche de la cellule », elle essaie « toujours de donner satisfaction aux demandes du conservatoire ». Elle a par ailleurs confectionné « un tableau de suivi des consommations » qui est adressé au CMA Centre chaque mois lorsque cela est possible ».

3.5.1.2. Le montant des dépenses de fonctionnement du conservatoire hors masse salariale

Les seules années 2007 et 2008 seront présentées, l'année 2006, premier exercice, étant peu représentatif des dépenses réelles du conservatoire. Le tableau qui suit, détaille en 2007 et 2008, les dépenses mandatées du conservatoire qui relèvent du budget de la direction des affaires culturelles dans un premier temps sur le budget de fonctionnement et dans un deuxième temps sur le budget d'investissement.

		Fonctionnement	
		2007	2008
<i>En euros</i>		Dépenses sur DAC	Dépenses sur DAC
60628	Autres fournitures non stockées		44
60631	Fournitures d'entretien	51	
60632	Fournitures de petit équipement		366
6064	Fournitures administratives	1 156	6 042
60640	Consommables informatique	2 435	
6065	Livres, disques, cassettes	282	
6067	Fournitures scolaires	82	
6068	Autres matières et fournitures	1 179	
611	Contrats de prestations de services	17 310	
6132	Locations immobilières	5 233	3 133
6135	Locations mobilières	2 131	1 122
61352	Prestations TAM	706	
61558	Entretien d'autres biens mobiliers	2 816	
6156	Maintenance	9 244	2 848
6182	Documentation générale		
6218	Autres personnel extérieur	4 897	5 743
624100	Transport de biens	357	
6247	Transports collectifs		
6251	Voyages et déplacements		
6257	Receptions	862	525
6282	Frais de gardiennage	12 855	10 992
6283	Frais de nettoyage des locaux	3 121	
6288	Autres services extérieurs	3 873	2 169
651	Redevance pour brevets, licences, marques, logiciels...	1 500	
678	Autres charges exceptionnelles	376	
Total		70 465	32 983

<i>Investissement</i>	2007	2008
	Dépenses sur BEAPA	Dépenses sur BEAPA
<i>En euros</i>		
Frais d'étude	15045,44	
Mobilier	9079,82	
Autres immobilisations corporelles	2071,24	2375,8
Total	26 197	2 376

L'analyse du tableau des dépenses du CMA Centre fait apparaître de très grandes disparités d'une année sur l'autre : 70 465 € de dépenses de fonctionnement en 2007, 32 983 € en 2008 soit une baisse de 53 %. Ces chiffres sont à prendre avec précaution pour plusieurs raisons :

- La gestion du budget du conservatoire par la DAC (cf. deuxième paragraphe du 3.5.1. du présent rapport) ;
- Un problème organisationnel au sein de la cellule comptable du BEAPA, en 2008, a ralenti le fonctionnement du conservatoire (problème de comportement et de compétence d'un agent) et les commandes n'ont pas pu être passées normalement pendant plusieurs mois ;
- Certaines dépenses ne sont pas récurrentes d'une année sur l'autre. Il en est ainsi des contrats de prestations de service liées à l'organisation de spectacle. En effet, certaines grandes manifestations n'ont lieu que tous les trois ans ce qui explique les variations importantes de cette ligne budgétaire.

3.5.1.3. Un coût de fonctionnement sous estimé

Le coût de fonctionnement du conservatoire du centre est difficile à appréhender.

La masse salariale du corps enseignant n'est pas tout à fait exacte⁶³. En effet, le système de gestion et de paie des personnels ne reconnaît qu'une seule affectation à un agent. Les enseignants ont donc une seule affectation de référence alors que certains d'entre eux dispensent également des cours dans d'autres conservatoires. Il y a donc à la fois une sur-évaluation de la masse salariale des enseignants dans un conservatoire (les heures dispensées dans un autre conservatoire ne sont pas défalquées de la masse salariale des enseignants du CMA Centre) et une sous-évaluation (les heures dispensées dans le CMA Centre par des enseignants dont l'affectation principale est autre que ce conservatoire ne sont pas comptabilisées au CMA Centre).

Par ailleurs, il n'a pas été possible de calculer un coût des services centraux de la direction des affaires culturelles qui participent à l'action du conservatoire.

⁶³ La masse salariale des personnels administratifs et de direction est, elle, non contestable car les personnels ne travaillent pas pour d'autres conservatoires, à l'exception de faibles vacances des directeurs de conservatoire.

Il en est de même de toutes les autres directions transversales comme la direction du patrimoine et de l'architecture, la direction des achats, de la logistique, des implantations administratives et des transports, la direction des ressources humaines, etc.

Dans ces conditions, le coût de fonctionnement du conservatoire que les auditeurs ont calculé pour 2008 est inférieur au coût réel.

Le tableau suivant définit donc un coût global pour l'année 2008 en intégrant l'ensemble des dépenses de fonctionnement (DAC) et les dépenses de personnel.

<i>En euro</i>		2008
Dépenses de fonctionnement		32 982,00
	DAC	32 982,00
Masse salariale		1 902 138,79
	Personnel administratif et de direction	399 226,25
	Personnel enseignant	1 502 912,54
TOTAL		1 935 120,79

Le coût annuel brut par élève est en 2008 de 1 624 €. Si on inclut les recettes de toute nature du conservatoire, le coût net par élève est de 1 396 €. On remarquera que la masse salariale des personnels administratifs et de direction n'est pas négligeable puisqu'elle représente 21% de la masse salariale totale. Le coût de ces seuls personnels rapporté au nombre d'élèves est élevé : 335 € par an et par élève.

3.5.2. Les recettes

Les recettes du conservatoire du centre sont de trois sortes :

- les droits d'inscription
- les locations d'instrument
- les locations de salles

Les montants des recettes sur les trois dernières années sont les suivants :

	2006/2007	2007/2008	2008/2009
Droits d'inscription	230 775	267 774	273 489
Location d'instruments	1 635	2 637	0
Locations de salles	10	1 720	0
Total	232 420	272 131	273 489

Les chiffres ci-dessus correspondent aux droits d'inscriptions enregistrés par année scolaire, la régie n'ayant pas été en mesure de nous fournir les chiffres par année civile.

3.5.2.1. L'application des tarifs

Les tarifs des différentes recettes du conservatoire sont fixés par le Conseil de Paris ou par arrêté du Maire de Paris.

Les tarifs des droits d'inscription et la location des instruments de musique sont calculés en fonction d'un quotient familial.

La détermination de ce quotient familial n'est pas sans poser de problème. La DAC impose aux conservatoires de calculer le quotient de la même manière qu'il est calculé par la CAF ou a défaut, avec les éléments fournis par le dernier avis d'imposition de la famille. Or ces deux modes de calcul sont complètement différents et donnent donc des résultats différents (le calcul avec l'avis d'imposition étant plus favorable aux familles). De plus, les données de la CAF (CAFPRO) ne sont pas toujours disponibles ou accessibles. Se pose alors le problème de l'égalité de traitement des familles.

Le CMA Centre choisit généralement le coefficient CAF.

Proposition n°12 : Harmoniser les modes de calcul du QF
--

3.5.2.2. Les modalités d'encaissement

Les encaissements des droits d'inscription se font sur rendez-vous à partir du mois de septembre et se terminent généralement au mois de mars. Certaines familles envoient leur règlement par courrier.

Les familles peuvent payer soit par chèque, soit en espèces ou par ticket loisirs, mais l'essentiel des règlements est en chèque.

Les règlements sont enregistrés à la fois dans RCMA et dans STAR. Le sous-régisseur ne saisit dans STAR que le montant total des encaissements réalisés dans la journée. Il édite ensuite dans RCMA la liste des règlements saisis et dans STAR un état récapitulatif de la recette du jour.

[.....]
.....].

Le CMA Centre accepte les paiements par chèque en trois fois.
[.....]
.....]. Environ 10 % des familles sont concernées.

Les éléments occultés ci-dessus l'ont été conformément aux dispositions de la loi du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs. Il en va de même des paragraphes figurant ci-après sous le 3.5.2.3. et du second paragraphe figurant sous le 3.5.2.4.

3.5.2.3. Les risques liés au circuit de la recette

[.....
.....
.....
.....].

[.....
.....
.....
.....].

Proposition n°13: résoudre les problèmes juridiques liés à la confusion des tâches du sous-régisseur qui cumule les fonctions d'ordonnateur et de comptable.

3.5.2.4. Les impayés

Le conservatoire du centre a peu d'impayés : pas plus d'une dizaine par saison. Le sous régisseur effectue des relances et si celles-ci n'aboutissent pas, il envoie le dossier au BEAPA.

[.....
.....].

LISTE DES PROPOSITIONS CMA Centre

(Certaines des propositions ci-dessous concernent spécifiquement le CMA Centre. D'autres sont de nature transversale. Ces dernières viendront s'ajouter à celles qui figureront exclusivement dans le rapport de synthèse).

1. Mieux cerner la demande,
2. Choisir le jour et l'horaire des inscriptions les plus adaptés aux familles,
3. Veiller à ce que les nouveaux tarifs des droits d'inscription au conservatoire soient connus lors des périodes d'inscription,
4. Soumettre le projet d'établissement au conseil d'établissement,
5. Respecter strictement la délibération du Conseil de Paris des 10 et 11 juillet 2006 pour la fixation des rémunérations des intervenants lors des activités d'animation,
6. Tenir un inventaire actualisé de l'ensemble des matériels pédagogiques et non pédagogiques du conservatoire,
7. Classer et dresser un inventaire actualisé des partitions du conservatoire,
8. Doter le conservatoire d'outils informatiques adaptés et fiables,
9. Rappeler aux personnels les règles de cumul d'activité avec les sanctions encourues en cas de non respect,
10. Mettre en place une procédure écrite permettant d'assurer la traçabilité des demandes d'utilisation de locaux et des raisons de l'utilisation (objet, nombre d'élèves concernés, activité payante ou non, etc.),
11. Individualiser le budget du conservatoire du centre,
12. Harmoniser les modes de calcul du QF,
13. Résoudre les problèmes juridiques liés à la confusion des tâches du sous régisseur qui cumule les fonctions d'ordonnateur et de comptable.

PERSONNES RENCONTREES
(Liste alphabétique)

1. M. Pierre AIDENBAUM, maire du 3^{ème} arrondissement,
2. M. Patrick BADARD, conseiller d'arrondissement (3^{ème}), délégué à la culture, animation locale, mémoire,
3. N....., conseiller technique au cabinet de l'Adjoint au Maire de Paris chargé de la culture,
4. Mme Dominique BERTINOTTI, maire du 4^{ème} arrondissement,
5. N....., directeur de cabinet du maire du 1^{er} arrondissement,
6. M. Jacques BOUTAULT, maire du 2^{ème} arrondissement,
7. N....., directeur de cabinet du maire du 4^{ème} arrondissement,
8. N....., chef de la cellule comptable du bureau des enseignements artistiques et des pratiques amateurs, direction des affaires culturelles,
9. N....., secrétaire général adjoint de la Ville de Paris,
10. N....., inspecteur de la musique, bureau des enseignements artistiques et des pratiques amateurs, direction des affaires culturelles,
11. N....., agent contractuel, responsable du planning de gestion et réservation des salles de classes, régisseur des concerts et animations, CMA centre,
12. N....., directeur du CMA centre,
13. N....., directeur de cabinet de l'Adjoint au Maire de Paris chargé de la culture,
14. N....., inspecteur de la musique, bureau des enseignements artistiques et des pratiques amateurs, direction des affaires culturelles,
15. N....., agent de la cellule comptable du bureau des enseignements artistiques et des pratiques amateurs, direction des affaires culturelles,
16. N....., directrice de cabinet du maire du 2^{ème} arrondissement,
17. N....., agent contractuel, responsable de l'animation, sous-régisseur au CMA centre,
18. N....., secrétaire administrative, responsable de l'équipe d'accueil, CMA centre.
19. M. Jean-François LEGARET, maire du 1^{er} arrondissement,

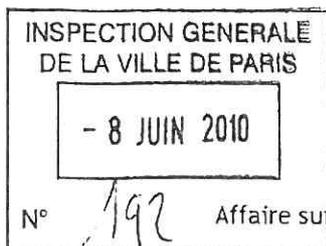
20. Mme Camille MONTACIE, 1^{ère} adjointe au maire du 3^{ème} arrondissement, chargée de la petite enfance et de la démocratie locale,
21. N....., directrice adjointe, direction des affaires culturelles,
22. N....., responsable des ressources humaines, bureau des enseignements artistiques et des pratiques amateurs, direction des affaires culturelles
23. N....., adjointe au chef du bureau des ressources humaines, responsable de la section du personnel enseignant des enseignements artistiques, direction des affaires culturelles
24. N....., chargée de mission au cabinet du Maire de Paris,
25. N....., conseiller aux études au CMA centre,
26. N....., responsable du pôle financier du bureau des enseignements artistiques et des pratiques amateurs, direction des affaires culturelles,
27. N....., secrétaire générale du CMA centre,
28. N....., responsable de la communication, des questions informatiques, de la gestion des stocks de consommables, CMA centre.

PROCEDURE CONTRADICTOIRE

Le rapport provisoire a été adressé le 30 avril 2010 à :

- M. Jean-François LEGARET, maire du 1^{er} arrondissement,
- M. Jacques BOUTAULT, maire du 2^{ème} arrondissement,
- M. Pierre AIDENBAUM, maire du 3^{ème} arrondissement,
- Mme Dominique BERTINOTTI, maire du 4^{ème} arrondissement,
- N....., directrice des affaires culturelles.

Par note du 7 juin 2010, la directrice des affaires culturelles a fait part de ses observations.

La Directrice

N/Ref. : BEAPA - 10-179

Affaire suivie par :

Paris, le : 7 - JUN 2010

NOTE à l'attention de : Madame
Directrice générale de l'Inspection Générale

Objet : Rapports provisoires relatifs aux audits des CMA 6, CMA 7, CMA 8,
CMA 9, CMA 12, CMA 13, CMA 16, CMA 17, CMA 19, CMA 20, CM Centre

J'ai bien reçu les rapports provisoires relatifs à l'objet ci-dessus et je vous en remercie.

Ils sont pour nous, comme les précédents, un excellent état des lieux et vont nous aider à apporter les améliorations nécessaires après plus de trois ans de reprise en régie de ces équipements.

J'ai noté que vous aviez pris en compte les remarques préliminaires dont je vous avais fait part dans ma note du 19 janvier 2010 relative aux rapports des CMA 5, 10, 11 et 15.

Toutefois j'émets juste un regret : même si les échanges téléphoniques ont été nombreux et riches avec mes services, une rencontre avec l'équipe du BEAPA avant la rédaction des rapports m'aurait paru utile, non pour en modifier le contenu mais pour intégrer la vision de celui-ci. En effet, vous notez dans la très grande majorité des rapports que la DAC est devenue un interlocuteur peu réactif ; or notre vision des faits n'est pas tout à fait conforme et je suis surprise de ce constat, en particulier, venant de certains conservatoires. En effet, la DAC a souvent accompagné les équipes et plus particulièrement certains directeurs dans leurs missions de management.

En revanche, votre préconisation souvent répétée relative aux réunions entre responsables administratifs est tout à fait pertinente. Nous organisons 4 à 5 réunions avec les directeurs, dont une est commune avec les SG, mais des réunions entre SG ou équivalents sont effectivement nécessaires. Des réunions spécifiques ont eu lieu sur le sujet des inscriptions avec, en particulier, les responsables de scolarité mais il faudrait sans doute réunir les administratifs plusieurs fois par an. L'obstacle majeur jusqu'à présent a été la disponibilité des uns et des autres car le calendrier scolaire est extrêmement serré. A certaines périodes les équipes étant si réduites nous avons des scrupules à mobiliser les personnes d'autant que nombre de groupes de travail ont été mis en place, plus sans doute avec les directeurs mais dans certains cas aussi avec les responsables administratifs (inscriptions, marchés, informatique etc...). Toutefois j'ai demandé au BEAPA de mettre en place plus systématiquement ces rencontres.

Enfin, nombre de propositions étant communes à l'ensemble des rapports, je me propose de répondre à celles-ci de façon générale au risque aussi de redites avec la précédente réponse.

Vous trouverez en annexe une fiche par conservatoire qui répondra aux remarques spécifiques à ceux-ci.

1. Les inscriptions

- modalités d'inscriptions :

Il s'agit là d'une préoccupation majeure compte tenu des demandes qui sont largement excédentaires aux capacités d'accueil des conservatoires, que ce soit en terme de locaux ou d'heures d'enseignement. Ce déficit a été estimé à 3000 places et, sur la base de ce constat, la municipalité a engagé un ambitieux programme d'extension et création de 4 nouveaux conservatoires (conservatoire du centre-Les Halles et conservatoires des 13^e, 17^e et 12^e arrondissements) qui sera accompagné d'une progression importante des effectifs enseignants.

Cet engagement important vise à donner les moyens aux conservatoires de combler un écart structurel entre l'offre et la demande, qui pénalise la capitale en matière d'enseignement artistique. Ces orientations, pour indispensables qu'elles soient, doivent s'accompagner d'un ajustement des dispositifs d'inscription avec l'objectif d'une prise en compte la plus fine possible de la nature des demandes.

C'est pourquoi nous avons mis en place depuis plus d'un an un groupe de travail avec les directeurs afin de faire évoluer ces procédures d'inscription, notamment celles concernant les primo arrivants pour lesquelles l'on déplore des files d'attente qui se constituent très tôt en matinée, ainsi que les auditeurs ont pu le constater. Pour la rentrée 2009-2010, des propositions, visant par exemple à différencier les jours d'inscription selon les disciplines ou à les enregistrer l'après midi plutôt que le matin, ont été mises en oeuvre. Ces premières initiatives ont obtenu toutefois des résultats contrastés, voire parfois négatifs, ainsi que cela est signalé dans les rapports des inspecteurs. Les conséquences sont évaluées avec les conservatoires pour ajuster au mieux les procédures de la prochaine rentrée scolaire. Ces mesures ont toutefois permis d'accueillir un nombre plus important de jeunes élèves, estimé à environ 500 en musique, filière la plus sollicitée.

Dans cet esprit également, nous avons travaillé toute l'année avec la DASCO et la DJS afin de réfléchir à une information commune et mieux ciblée des familles pour expliciter nos offres respectives notamment en matière musicale et ainsi « mieux cerner la demande » (conformément à une de vos propositions) car certains parents sont parfois peu ou mal informés de l'enseignement dans les conservatoires. Cela s'est récemment concrétisé autour d'une matinée d'information, le 29 Mai, sur l'offre musicale, commune à l'ensemble des arrondissements à l'exception du 14^{ème} et du 16^{ème}. Les résultats n'ont pas été à la hauteur de l'objectif assigné, mais le bilan qui sera tiré de cette première expérience permettra d'ajuster au mieux le dispositif l'année prochaine.

- Tarifications et Quotient familial :

D'une manière générale, les tarifs actuels, particulièrement bas au regard des offres comparables à Paris (par exemple celle des centres d'animation) et qui étaient destinés à être augmentés en 2010-2011 le seront finalement en 2011-2012. Cette augmentation devrait toucher les tranches 7 et 8 surtout et la tranche 1 devrait être, elle, diminuée afin d'ouvrir plus encore aux familles les plus défavorisées. La grille des tranches de QF devrait être modifiée également et harmonisée sur celles pratiquées par la Ville.

L'insertion des conservatoires en 2011 dans le dispositif « facil'famille » viendra compléter cette mise en cohérence.

Vous suggérez également de réduire très fortement les retards dans le prélèvement des recettes. La délibération du conseil de Paris établit comme limite de paiement le 31 janvier. Passé ce délai, les sommes dues doivent être mises en recouvrement, ce qui n'est pas toujours appliqué de manière systématique mais sera rappelé aux conservatoires.

Pour ce qui concerne les « impayés », les règles en la matière interdisant de garder des chèques à échéance, les familles sont contraintes de se déplacer pour régler le restant dû. C'est sans doute un élément favorisant l'apparition de ces « impayés ». Pour autant, les dates butoirs mentionnées dans le rapport (31 décembre et fin février) ne sont pas celles données par la DAC, qui d'ailleurs ne préconise que les délais déterminés par la délibération du conseil de Paris, à savoir le 31 janvier comme date limite de paiement.

2. Les rémunérations des intervenants dans les conservatoires et cumuls d'emplois

La question de la rémunération des intervenants, mentionnée à plusieurs reprises dans les rapports sur les conservatoires visités, est à l'ordre du jour puisque les services ont précisé une nouvelle fois le contenu de la délibération de juillet 2006 relative à la rémunération des intervenants dans le cadre des activités des conservatoires. Ce rappel a été également destiné aux DGS, plusieurs d'entre eux n'ayant pas eu connaissance de cette délibération (note du 27 mars 2009).

Par ailleurs, les règles de cumul ont également fait l'objet d'un rappel auprès de tous les chefs d'établissement en novembre 2008. Dans ce cadre, le BEAPA pilote, depuis novembre 2008, les demandes de cumuls des personnels enseignants et administratifs, titulaires ou contractuels, dont la Ville de Paris est l'employeur principal et qui souhaitent exercer une activité accessoire (autorisations à la signature du chef de bureau du BEAPA et transmises au BRH pour traitement). De son côté, le BRH pilote directement les demandes d'autorisations de cumuls des vacataires titulaires dans une autre collectivité. Il convient de veiller à une bonne coordination entre ces services, gage également d'un traitement efficace de cette question.

3. L'occupation des salles des conservatoires municipaux d'arrondissement :

Les rapports relèvent des difficultés liées à l'accueil des associations dans les conservatoires municipaux. Les préconisations proposent que l'administration des conservatoires améliore les procédures d'octroi de salles. Au travers de ces recommandations, il s'agit de sécuriser le cadre juridique d'occupation des conservatoires et d'organiser au mieux l'attribution d'espaces sans pénaliser l'activité première de l'établissement.

Cette question fait l'objet d'une attention soutenue des services.

Ainsi, une étude sur les associations de cours pour adultes (présentes dans 10 conservatoires municipaux sur 17) a été conduite en 2009. Les constats et recommandations énoncés à cette occasion peuvent être étendus à l'ensemble des associations occupant les salles des conservatoires parisiens.

La synthèse de ce rapport a fait l'objet d'une communication auprès des directeurs de conservatoires. La nécessité d'établir des conventions d'occupation pour toutes les structures que les établissements hébergent a été rappelée. Cette procédure est désormais suivie de près en raison de l'occupation importante des établissements par les associations, ce qui, dans certains d'entre eux, peut être de nature à éroder les capacités d'accueil du jeune public, compte tenu du nombre important d'élèves adultes

Une réunion s'est tenue sur cette question sous la présidence de _____ et un certain nombre de propositions ont été actées et vont dans le sens que vous dégagez :

- Ces associations seraient invitées à transférer leur siège social hors du conservatoire. C'est déjà le cas au 14e et 18e arrondissement. Les Maisons des associations, présentes dans chaque arrondissement, pourraient fournir un appui déterminant pour ces structures. Cette préconisation est conforme à votre demande.

- Les associations seraient aussi encouragées à changer leur dénomination. En abandonnant les appellations héritées de la gestion associative des conservatoires (« Associations des amis du CMA... », « Cours pour adultes du conservatoire... »), elles seraient mieux identifiées au sein des établissements et dans l'arrondissement.

Enfin, une dernière préconisation pourrait faire l'objet d'un développement à moyen terme. Il s'agirait de modifier substantiellement la formulation de la délibération 2006-147 sur l'occupation des locaux, afin de mieux prendre en compte la spécificité des associations de cours pour adultes. Une actualisation de la délibération 2006-147 permettrait ainsi de mieux circonscrire les rôles des différents acteurs (associations, maire d'arrondissement, directeur de CMA, BEAPA). Elle favoriserait le soutien aux associations de pratiques amateurs, tout en écartant la gratuité d'occupation pour les associations proposant des activités donnant lieu à tarification, comme les cours pour adultes.

De même, il faut souligner que la tarification prévue par la délibération ne prend pas en compte le coût réel de l'occupation des CMA par ces associations (fluides, gardiennage, accueil, utilisation de matériel), ce qui rend difficile, en l'état actuel du texte, de satisfaire aux objectifs de vos propositions.

En tout état de cause, cette démarche doit également être menée dans un souci de partenariat avec nombre de ces associations qui ont un rôle local non négligeable, parfois complémentaire de celui des conservatoires.

4. L'équipement informatique, les marchés et les inventaires

a) L'inspection générale souligne les difficultés informatiques des conservatoires et suggère de les doter d'équipements adaptés et fiables.

La gestion du parc de la Direction des affaires culturelles est actuellement améliorée grâce à la mise en place d'une base de données de l'ensemble des matériels déployés dans les établissements. Il sera possible à terme de connaître précisément la dotation de chaque Conservatoire en matière informatique.

Les applications RHAPSODIE, CONCERTO, GMUSE et RCMA ne verront pas d'évolution d'ici l'arrivée de ARPEGE. Cette application ARPEGE est programmée pour la préparation de l'année 2011-2012. Initialement prévu à l'automne 2009, la publication de l'appel d'offre s'est faite le 18 janvier 2010, la CAO s'est tenue le 27 avril 2010 et le choix du prestataire est passé en Conseil de Paris. A ce jour, rien ne me permet d'envisager un décalage de calendrier initialement prévu quant à la mise en œuvre d'ARPEGE. Celui-ci doit toutefois rester suivi de près par la DAC et la DSTI compte tenu des délais particulièrement contraints.

L'application regroupe à la fois les fonctions des différentes applications pédagogiques actuellement déployées (Concerto, GMuse et Rhapsodie) ainsi que celles de l'application RCMA, destinées à gérer la partie comptable des Conservatoires.

Seront regroupées dans une même base les données pédagogiques concernant l'élève ainsi que les aspects comptables, même si la facturation bénéficiera du service transverse mis en place par le programme Facil'Familles.

Un extranet permettra aux enseignants de saisir les appréciations ou notes des élèves.

Les fonctionnalités de l'application ARPEGE seront attribuées selon des rôles et modifiables par la seule administration fonctionnelle de l'application.

La détermination du quotient familial sera effectuée grâce à l'outil mis en place dans le cadre de l'application ARPEGE. Le QF sera déterminé selon les règles notifiées par la Ville de Paris ou le site CAFPRO.

L'application devrait faciliter la visibilité des salles disponibles et ce pour l'ensemble des établissements, ainsi que la tenue et la connaissance des inventaires des établissements et les disponibilités des instruments dans le réseau des Conservatoires. Une évolution vers la mise en réseau d'un inventaire des partitions pourrait être demandée dans un second temps.

Enfin, ARPEGE a pour objectif l'établissement de données et de statistiques fiables grâce à la consolidation tant des éléments concernant les personnels pédagogiques, que ceux des élèves reçus dans les conservatoires.

b) S'agissant de la lenteur de la mise en place des marchés transversaux, soulignée dans les rapports de l'inspection générale, je crois devoir signaler l'important turn-over du personnel sur ces postes qui s'explique par:

- Une réticence initiale des conservatoires vis-à-vis de ces marchés (supposés être donnés systématiquement au moins cher, coupant le lien avec le prestataire de quartier, modifiant la procédure d'achat qui se faisait sur devis du temps des associations).
- Une difficulté à trouver des référents en interne pour les raisons ci-dessus citées, un manque d'information sur l'évolution du tissu économique (hors du quartier) et une méconnaissance de l'aspect technique de l'instrument, particulièrement patente pour les pianos. Aussi, sans capacité à concevoir des critères objectifs de choix (l'attachement à une marque étant souvent prépondérant), il a fallu trouver un référent externe.
- Une déficience de procédure de contrôle du service fait qui ne permet pas une exécution du marché satisfaisante et qui doit être résolue.

Pour dépasser ces réticences, liées aux habitudes antérieures de gestion des conservatoires, il a fallu construire *ex nihilo* les supports juridiques spécifiques répondant aux besoins des 18 établissements. Cela a pris du temps pour créer l'acculturation au système de réseau et à celui des marchés publics. Toutefois, depuis fin 2008 et pendant l'année 2009, ont été mis en place tous les marchés de maintenance. Pour les acquisitions, les besoins ont été couverts par marchés annuellement et actuellement sont mis en place des marchés à bons de commande par famille d'instruments (Publicité de l'ouverture de l'appel d'offres le 23/12/2009, pour les instruments à vents).

L'inventaire de 2008 mené sur le parc de pianos (préoccupation légitimement majeure des conservatoires) conclue sur des préconisations qui ont servi de base pour le cahier des charges du marché de maintenance de pianos, intégrant une programmation précise des interventions à prévoir.

Enfin les conservatoires sont sollicités annuellement sur leurs demandes d'acquisitions et l'arbitrage s'effectue en fonction des crédits et des priorités exprimées. Une programmation pluriannuelle devrait être mise en place à partir de 2010 dans le cadre des budgets inscrits au PIPP.

Plus spécifiquement sur le marché de pianos : la CAO a attribué un marché en appel d'offre d'acquisition de pianos le 27 avril 2010, en cours de notification. C'est un marché à bon de commande sur 1 an renouvelable trois fois (en conformité avec les préconisations de certains rapports d'I. G.) avec un minimum de 50 000 euros et un maximum de 200 000 euros. Les autres marchés d'acquisition sont lancés sur ce modèle (en procédure adaptée).

J'ajoute que nous avons obtenu de passer d'un budget d'acquisition d'instruments de 150 000 euros les années passées à 400 000 euros pour cette année.

Enfin, vous signalez la nécessité de séparer la fonction d'ordonnateur et de comptable. Je partage pleinement cette observation sur une situation susceptible d'entraîner des dérives et qui n'est pas confirmée aux règles de la comptabilité publique. Je demande donc au bureau gestionnaire d'examiner toute mesure utile pour corriger cela en précisant qu'en tout état de cause, le logiciel ARPEGE mettra un terme à cette anomalie.

Voici, à ce jour, les informations que je souhaitais vous communiquer. J'y ajoute les réponses des conservatoires inspectés. Elles sont assez hétérogènes mais il ne me paraît pas nécessaire de les commenter compte tenu de vos remarques d'ensemble.

Enfin, pour la mise en œuvre des préconisations qui concernent la DAC (certaines relèvent des mairies d'arrondissements et nous serions, d'ailleurs intéressés à lire leurs réactions), sachez qu'il est d'ores et déjà prévu d'organiser dès la rentrée, avec chacun des directeurs, une réunion d'analyse de ces rapports afin de mettre en place des tableaux de bord pour chacun des établissements.